

**Comité Directeur de l'Education
(CDED)**



FCDED (2010) 20 rev – 13 avril 2010

**Rapport d'évaluation
sur le programme d'activités
« Apprendre et vivre la démocratie pour tous »
2006-2009**



RÉSUMÉ

Le présent document analyse les résultats du Programme 2006-2009 du Conseil de l'Europe « Apprendre et vivre la démocratie pour tous ». L'analyse repose sur les critères d'évaluation établis par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe et applicables à compter de 2006¹ ainsi que sur les points d'autoévaluation retenus par le Comité directeur de l'éducation (CDED) en 2007². Elle s'inspire par ailleurs de l'approche adoptée par le Comité ad hoc pour l'Année européenne de la citoyenneté par l'éducation (CAHCIT) pour l'évaluation de l'Année européenne de la citoyenneté par l'éducation en 2005 ; l'approche du CAHCIT était basée sur le retour d'informations des coordinateurs ECD/EDH et d'autres partenaires.

Le document rappelle les buts et les objectifs du Programme et compare les résultats obtenus aux résultats attendus, tels qu'énoncés pour chacune des trois lignes d'action, et notamment : élaboration de politiques, formation des enseignants, et gouvernance démocratique des établissements pédagogiques. Les critères de pertinence, de valeur ajoutée, d'efficacité, d'efficience, d'impact et de durabilité ont guidé l'évaluation des résultats.

Le Programme 2006-2009 du Conseil de l'Europe « Apprendre et vivre la démocratie pour tous » promeut « une éducation d'ensemble aux droits de l'homme » (Plan d'action de Varsovie³, III.3) et contribue au renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit par l'éducation (Plan d'action de Varsovie, I.3). Le Programme accorde une attention particulière aux droits des enfants, conformément à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et aux instruments juridiques pertinents du Conseil de l'Europe (Déclaration finale adoptée par les ministres de l'Education, 10.4⁴). Le Programme participe à la sensibilisation des professionnels de l'éducation aux valeurs et normes du Conseil de l'Europe.

Le Programme a été conçu et mis en œuvre à la lumière des conseils du Comité directeur de l'éducation (CDED), du Groupe consultatif ad hoc sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme (ED-EDCHR) et du réseau des coordinateurs ECD/EDH – dont les membres sont officiellement désignés par les Etats membres. En conséquence, le Programme est axé de façon systématique sur les priorités et les objectifs des Etats membres. Plusieurs initiatives régionales ont ainsi été soutenues (ex. : Europe du Sud-Est, régions nordique, de la Baltique et de la mer Noire) et des programmes bilatéraux ont permis de répondre aux besoins spécifiques de certains pays. Le retour d'informations en provenance des groupes cibles révèle que ces travaux ont débouché sur des réformes ou des activités concrètes dans les Etats membres.

¹ CM(2006)101 final, Etablissement de critères pour les projets

² CDED(2007)25, Evaluation of the work of the Steering Committee for Education (CDED)

³ Plan d'action adopté à l'issue du Troisième Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe (Varsovie, 16-17 mars 2005)

⁴ Déclaration finale, 22^e session de la Conférence permanente des ministres européens de l'Education « Construire une Europe plus humaine et plus inclusive: contribution des politiques éducatives », Istanbul, Turquie, 4-5 mai 2007

Le travail d'élaboration, de test et de diffusion de la mallette ECD/EDH⁵ s'est poursuivi en 2006-2009 et plusieurs nouveaux outils ont été développés. Qui plus est, une série de six manuels spécifiquement destinés aux enseignants a été produite et s'est avérée populaire dans les Etats membres.

La création d'un centre de ressources sur la formation des enseignants à l'éducation à la citoyenneté démocratique et à l'éducation interculturelle a fait l'objet d'une étude de faisabilité (Plan d'action de Varsovie, III.3). Sur la base des conclusions de cette étude, et à la suite d'une initiative norvégienne, un centre de ressources sur l'éducation pour la compréhension interculturelle, les droits de l'homme et la citoyenneté démocratique (Centre européen Wergeland) a été établi à Oslo en 2008.

A la suite de la « Déclaration de Wroclaw »⁶ et de la Recommandation 1682 (2004) de l'Assemblée parlementaire⁷, une étude de faisabilité sur l'opportunité d'un document d'orientation générale sur l'ECD/EDH a été préparée en coopération avec le secteur de la jeunesse du Conseil de l'Europe. Le CEDEJ a autorisé la rédaction d'une Charte non contraignante sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme en vue de la soumettre au Comité des Ministres début 2010. L'élaboration d'un tel instrument vise à consolider les travaux menés à ce jour et à développer une approche systématique, cohérente et pérenne de l'action du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'ECD/EDH – qui est également étayée par la Recommandation 1791 (2007) de l'Assemblée parlementaire⁸.

Dans ce domaine, le Conseil de l'Europe s'efforce de générer des synergies avec d'autres institutions. En 2005-2009, il s'est chargé d'assurer le suivi du Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme en Europe, dans le cadre d'un accord formel avec les instances concernées des Nations Unies. Une étroite coopération avec la Commission européenne a été mise en œuvre en vue de définir des indicateurs relatifs à la citoyenneté active, ainsi que l'éducation et la formation à la citoyenneté active. Le Conseil de l'Europe, l'UNHCDH, l'Unesco et l'OSCE/BIDDH ont organisé en 2007 une réunion conjointe sur le Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme et préparé en 2009 une publication intitulée *L'éducation aux droits de l'homme dans les systèmes scolaires européen, nord-américain et d'Asie centrale : un recueil de bonnes pratiques*. Par ailleurs, le Conseil de l'Europe accueille régulièrement des réunions interinstitutionnelles sur l'ECD/EDH et a commencé à travailler avec le CICR⁹, la Fondation européenne pour la formation, l'Agence des droits fondamentaux et l'Organisation des Etats américains.

La coopération avec l'Assemblée parlementaire, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, le Bureau du Commissaire aux droits de l'homme, la Conférence des OING, le Forum pour l'avenir de la démocratie, ainsi que le Service de l'enseignement supérieur et de l'enseignement de l'histoire et la Direction de la Jeunesse et du Sport a pris une ampleur considérable.

⁵ La mallette ECD/EDH est un ensemble de manuels destinés à divers publics sur les différents aspects de l'ECD/EDH (ex. : élaboration et mise en œuvre de politiques, formation des enseignants, gouvernance démocratique des établissements pédagogiques et assurance de la qualité)

⁶ Déclaration de Wroclaw, adoptée par les ministres responsables de la culture, de l'éducation, de la jeunesse et du sport des Etats parties à la Convention culturelle européenne, Wroclaw, 9-10 décembre 2004

⁷ Recommandation 1682 (2004) de l'Assemblée parlementaire, L'éducation à l'Europe

⁸ Recommandation 1791 (2007) de l'Assemblée parlementaire, Situation des droits de l'homme et de la démocratie en Europe

⁹ CICR : Comité international de la Croix-Rouge

Le Programme a démarré plus tard que prévu compte tenu des activités liées au parachèvement de l'Année européenne de la citoyenneté par l'éducation (2005) au premier semestre 2006 et du retard pris dans l'adoption du mandat du ED-EDCHR par le Comité des Ministres (31 janvier 2007). Le présent rapport couvre donc la période du second semestre 2006 jusqu'à la fin de l'année 2009. Durant cette période, la Division de l'ECD/EDH a connu une sérieuse réduction de personnel. Les changements au niveau des ministères se sont par ailleurs traduits par une forte rotation des membres du réseau de coordinateurs ECD/EDH, d'où la nécessité de renouveler l'expertise requise. Toutefois, la plupart des objectifs associés au Programme ont été atteints comme prévu.

La troisième phase du Programme est nettement plus complexe et ambitieuse que les précédentes, comme en témoignent les multiples partenariats établis et l'éventail des activités à destination de publics divers qui ont été organisées aux niveaux multilatéral, régional et bilatéral. Le lien a été renforcé entre l'ECD et l'EDH. La priorité en était de garantir la mise en pratique, dans les pays, des politiques et ressources déployées par le Conseil de l'Europe. Les résultats obtenus jusqu'à présent mettent clairement en évidence la valeur ajoutée du Programme « Apprendre et vivre la démocratie pour tous » pour la mission du Conseil de l'Europe, à savoir promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit à la manière d'un mécanisme puissant de prévention. Le Programme a favorisé le développement de réseaux de coopération et de partenariats stratégiques et permis de répondre aux besoins des décideurs, des praticiens et des organisations de la société civile dans le domaine de l'éducation ; à ce titre, il est parvenu à mobiliser quantité de subventions extérieures. Il est à présent important de consolider ces réalisations en 2010 et au-delà.

1. Exposé général

Le présent rapport d'évaluation fournit un résumé des résultats du Programme du Conseil de l'Europe « Apprendre et vivre la démocratie pour tous » (2006-2009) ; il couvre la période 2006-2009. Il a été préparé par le Groupe consultatif ad hoc sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme (ED-EDCHR), à la demande du Comité des Ministres et sur les instructions du CDED¹⁰.

Les critères d'évaluation du Comité des Ministres « pour la continuation des projets en cours et pour le lancement de nouveaux projets et leur évaluation »¹¹ ont été pris en compte, de même que les critères pour l'autoévaluation du CDED¹². Les critères de pertinence, valeur ajoutée, efficacité, efficience, impact et durabilité, ainsi que l'analyse SWOT, ont guidé l'évaluation des résultats (voir annexes I et II). Le document suit par ailleurs la méthodologie adoptée par le CAHCIT pour l'évaluation de l'Année européenne de la citoyenneté par l'éducation en 2005, qui s'appuyait sur le retour d'informations des coordinateurs ECD/EDH et d'autres partenaires – et que les Etats membres estimaient être une approche positive et tournée vers l'avenir. Les principes d'assurance de la qualité dans l'ECD/EDH ont été appliqués, l'évaluation étant appréhendée à la manière d'un exercice participatif axé sur le développement (voir, notamment, un aperçu des commentaires des coordinateurs de l'ECD/EDH préparé en coopération avec le Centre européen Wergeland, à l'annexe VI).

Le document rappelle les buts et les objectifs du Programme et compare les résultats obtenus avec les résultats attendus, tels qu'énoncés pour les trois lignes d'action, et notamment : élaboration de politiques, formation des enseignants, et gouvernance démocratique des établissements pédagogiques.

1.1. Genèse

Le projet ECD a été lancé en 1997 par le Deuxième Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe. La première phase (1997-2000) a été essentiellement consacrée à la clarification des concepts et à l'élaboration de stratégies pour la promotion de l'ECD. La création de « sites de citoyenneté » au niveau des collectivités locales a également été promue. Les résultats de cette phase ont été sanctionnés par les ministres européens de l'Education lors de la 20^e session de leur Conférence permanente à Cracovie (Pologne, octobre 2000). S'agissant de la deuxième phase (2001-2004), l'accent était mis sur la diffusion des résultats de la première phase par le biais d'activités de communication et de mise en réseau. La Recommandation (2002)¹² du Comité des Ministres aux Etats membres sur l'ECD fait partie des principaux aboutissements de cette phase. Le réseau des coordinateurs ECD/EDH a été développé au point de devenir la clé de voûte du projet. L'« Etude paneuropéenne des politiques d'ECD » conduite durant cette phase s'est imposée comme référence en la matière, dans la mesure où elle a mis en lumière non seulement la situation dans les différentes régions d'Europe mais également, dans beaucoup de pays, l'écart entre politique et pratique. L'objectif de l'Année européenne de la citoyenneté par l'éducation était de toucher un plus vaste public et d'attirer l'attention sur le rôle vital que joue l'éducation dans la promotion de la citoyenneté et sur la nécessité de la participation des citoyens à toute société authentiquement démocratique.

1.2. Programme d'activités « Apprendre et vivre la démocratie pour tous »

Le programme de la troisième phase se fonde sur l'expérience des deux premières phases et de l'« Année », ainsi que sur l'engagement fort des chefs d'Etat et de gouvernement – comme ils l'ont exprimé lors de leur Troisième Sommet (Plan d'action de Varsovie, III.3). La réflexion qui a été menée au sein des groupes et des réseaux d'experts en charge de l'ECD/EDH a été capitale pour la préparation du programme. La plus grande attention a été accordée aux suggestions du groupe de pilotage de l'ECD (2001-2004) et du Comité ad hoc pour l'Année européenne de la citoyenneté par l'éducation (CAHCIT). Mais d'autres apports se sont également révélés utiles, tels que les rapports de réunion des coordinateurs de l'ECD, le rapport de la conférence de lancement de l'« Année » et les résultats de l'« Etude paneuropéenne des politiques d'ECD ». Le Programme d'activités qui en a découlé, « Apprendre et vivre la démocratie pour tous » (2006-2009), était structuré autour de trois

¹⁰ Voir mandat du ED-EDCHR à l'annexe I

¹¹ CM(2006)101 final 22, janvier 2007, Etablissement de critères pour les projets et CM(2008)156, Politique d'évaluation pour le Conseil de l'Europe.

¹² CDED (2007)25, Evaluation of the work of the Steering Committee for Education (CDED)

lignes d'action : 1) Elaboration et mise en œuvre de politiques éducatives pour une citoyenneté démocratique et l'inclusion sociale ; 2) Nouveaux rôles et compétences des enseignants et autres personnels éducatifs en matière d'ECD/EDH ; 3) Gouvernance démocratique des établissements pédagogiques.

Les principaux objectifs de la troisième phase du projet ECD sont les suivants :

- poursuivre et renforcer **l'élaboration et la mise en œuvre de politiques** d'ECD/EDH, en mettant tout particulièrement l'accent sur la cohésion sociale, l'inclusion sociale et le respect des droits de l'homme et, dans ce contexte, accorder une attention toute particulière à la gouvernance démocratique des institutions éducatives, notamment des établissements scolaires ;
- renforcer et développer la capacité de **formation et de perfectionnement des enseignants** au sein des Etats membres, et entre eux, dans le domaine de l'éducation et en partenariat avec la société civile, notamment les collectivités locales et les ONG ;
- améliorer la communication et le **partage de l'information**, notamment la collecte, le référencement et la diffusion du savoir-faire et des pratiques performantes en matière d'ECD/EDH afin de créer les bases solides nécessaires à sa mise en œuvre ;
- mettre en place et **promouvoir des cadres et des mécanismes durables** permettant l'intégration de l'ECD/EDH dans les pratiques et les processus quotidiens, à tous les niveaux de la société ;
- promouvoir des méthodes de travail basées sur un partage de l'information et des pratiques performantes, dans le cadre d'une **approche multidisciplinaire et transversale / intersectorielle** impliquant des partenaires tels que les Etats membres, les organisations internationales/européennes/nationales/locales et les institutions.

Le Programme est mis en œuvre à la lumière des conseils du Groupe consultatif ad hoc sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme (ED-EDCHR), présidé par Mme Reinhild Otte (Allemagne) (voir mandat à l'annexe III). Le Groupe est formé de deux membres du CDED et de 8 spécialistes issus des domaines suivants : éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme, politique de cohésion sociale, enseignement supérieur, recherche et politique dans le domaine de la jeunesse. En outre, des représentants d'autres secteurs de même que d'autres institutions internationales sont invités à participer aux réunions du Groupe. Sa composition a été ainsi définie à la suite de l'évaluation de l'Année européenne de la citoyenneté par l'éducation en 2005, qui a démontré la forte valeur ajoutée de la coopération intersectorielle et interinstitutionnelle dans ce domaine.

1.3. Remarques préliminaires

Le Programme a démarré plus tard que prévu compte tenu des activités liées au parachèvement de l'Année européenne de la citoyenneté par l'éducation (2005) durant le premier semestre 2006 et du retard pris dans l'adoption du mandat du ED-EDCHR par le Comité des Ministres (31 janvier 2007). Le présent rapport couvre donc la période du second semestre 2006 jusqu'à la fin de l'année 2009. Durant cette période, la Division de l'ECD/EDH a connu une sérieuse réduction de personnel. Les changements au niveau des ministères se sont par ailleurs traduits par une forte rotation des membres du réseau des coordinateurs ECD/EDH – les personnes clés responsables de la liaison entre le CdE et les Etats membres – et donc la nécessité de renouveler l'expertise requise. Toutefois, la plupart des objectifs associés au Programme ont été atteints comme prévu.

La troisième phase du Programme est nettement plus complexe et ambitieuse que les précédentes, comme en témoignent les multiples partenariats établis et l'éventail des activités à destination de publics divers qui ont été organisées aux niveaux multilatéral, régional et bilatéral. Le lien a été renforcé entre l'ECD et l'EDH. Le Conseil de l'Europe a joué un rôle moteur dans la coopération entre institutions. Un véritable arsenal d'outils a été développé. La priorité a consisté à garantir la mise en pratique, dans les pays, des politiques et ressources déployées par le Conseil de l'Europe.

2. Premiers résultats

Ligne d'action 1 : Elaboration et mise en œuvre de politiques éducatives pour une citoyenneté démocratique et l'inclusion sociale

Résultats attendus

I. Les lignes directrices/outils sont développés et servent de référence à la politique et à la pratique des Etats membres dans le domaine de l'ECD, notamment :

- préparation des lignes directrices relatives aux compétences en matière d'ECD/EDH pour différents groupes d'âge et groupes sociaux ;
- préparation des lignes directrices relatives à l'évaluation et à la réussite des apprenants dans le cadre de l'ECD ;
- développement et mise en œuvre, dans les établissements scolaires, de lignes directrices sur l'assurance qualité dans le domaine de l'ECD/EDH, éventuellement par le biais d'un réseau d'établissements scolaires ;

II. Les meilleures pratiques ECD/EDH sont collectées et partagées pour construire les bases solides que requiert sa mise en œuvre. Le partage de cette information s'effectue via le site Internet du Conseil de l'Europe qui comporte des liens vers d'autres sites.

III. L'élaboration d'un document européen d'orientation générale qui fasse office de référence pour l'ECD/EDH est facilitée.

IV. Les mécanismes d'échange et de coopération en Europe dans le domaine de l'ECD (réseaux scolaires et réseau des coordinateurs ECD) sont renforcés et pérennisés.

Résultats obtenus

I. Lignes directrices et outils

Le travail d'élaboration, de test et de diffusion de la mallette ECD/EDH s'est poursuivi en 2006-2009. La mallette contient une série de manuels destinés à divers publics cibles, sur différents aspects de l'ECD/EDH, conçus à la lumière des conseils du ED-EDCHR et du retour d'informations du réseau des coordinateurs ECD/EDH. Elle inclut notamment l'Outil sur la formation des enseignants à l'ECD/EDH (2007), l'Outil sur la gouvernance démocratique dans l'éducation (2007), l'Outil sur l'assurance qualité dans l'ECD (2005), ainsi que trois autres outils non traduits en français : le premier à l'usage des décideurs (« Policy Tool for EDC/HRE: Strategic Support for Decision Makers », 2010), le deuxième pour l'enseignement supérieur (« Tool on Advancing Democratic Practice: A Self-Assessment Guide for Higher Education », 2009) et le troisième sur les partenariats entre école et université (« Tool on School-Community-University Partnerships for a Sustainable Democracy: EDC in Europe and the United States »). La plupart de ces publications ont été traduites dans plusieurs langues non officielles par les Etats membres (voir annexe IV). Les deux derniers outils ont été élaborés en étroite collaboration avec l'American Council for Education et l'Université de Pennsylvanie. Par ailleurs, la production d'une série de manuels destinés aux enseignants a été initiée (voir Ligne d'action 2).

Concernant le travail sur les compétences, les enseignants ont été identifiés comme le groupe cible prioritaire, et un outil sur les compétences ECD/EDH pour tous les enseignants a été publié début 2009 (voir Ligne d'action 2). En revanche, il n'a pas encore été développé de lignes directrices sur les compétences ECD/EDH pour d'autres groupes. De la même façon, tandis que l'accent a été placé principalement sur les établissements d'enseignement, et que des questions comme la gouvernance démocratique et l'assurance de la qualité ont été traitées comme prévu, la question de l'autoévaluation et de la réussite des apprenants en ECD/EDH devra être remise à plus tard. Ces ajustements apportés au calendrier du programme s'expliquent par un démarrage plus tardif que prévu (comme mentionné au point 1.3 ci-dessus) et par le fait que beaucoup d'autres activités ont été initiées sur demande et par le biais de partenariats avec d'autres – comme la conception du « Tool on Advancing Democratic Practice: A Self-Assessment Guide for Higher Education » et du « Tool on School-Community-University Partnerships ». Qui plus est, la Division de l'ECD/EDH a connu de fortes réductions et rotations de personnels, notamment en 2005-2007 puis de nouveau en 2009.

La Fondation allemande « Remembrance, Responsibility and Future » a œuvré pour la promotion de l'Outil sur l'assurance qualité dans l'ECD (publié conjointement par l'Unesco, le Conseil de l'Europe et le Centre for Educational Policies – Ljubljana) dans plusieurs pays, avec l'aide de l'Institut allemand de recherche pédagogique (DIPF). A cette fin, des rapports sur le mode d'emploi de l'Outil dans différents contextes ont été préparés par des auteurs de dix pays et un symposium a été organisé à Francfort en 2006 avec la participation de l'Unesco, la Commission européenne et des représentants du Conseil de l'Europe. Les résultats de ces travaux ont été résumés dans un ouvrage publié en 2009, intitulé *Introducing quality assurance of education for democratic citizenship in schools - Comparative study of 10 countries*. Le projet a par ailleurs été présenté lors du Congrès mondial des sociétés d'éducation comparative (Sarajevo, 2007). En guise de suite à cette initiative, le Conseil de l'Europe a apporté son soutien à des projets pilotes en Ukraine en 2007-2009 et en Roumanie, à partir de septembre 2008 (voir au paragraphe sur la « Coopération bilatérale »).

D'après les informations en provenance des partenaires, les outils susmentionnés sont très demandés parce qu'ils promeuvent les approches les plus modernes dans ce domaine ainsi qu'une vision européenne commune de l'ECD/EDH. Actuellement, le principal défi réside dans la diffusion desdits outils. Dans les futurs programmes, on pourrait relever ce défi en élaborant une base de données en ligne répertoriant ces matériels et en développant la coopération avec les médias professionnels. Malgré l'importance fondamentale de l'adaptation et de la traduction de ces outils dans les langues des Etats membres du Conseil de l'Europe, les ressources financières disponibles à cet effet sont extrêmement limitées.

II. Meilleures pratiques et site web

A l'initiative de l'OSCE/BIDDH, un manuel intitulé *L'éducation aux droits de l'homme dans les systèmes scolaires européen, nord-américain et d'Asie centrale : un recueil de bonnes pratiques* a été publié conjointement par le Conseil de l'Europe, l'UNHCDH, l'Unesco et l'OSCE/BIDDH en 2009. Le Recueil a été lancé lors de la conférence annuelle de l'OSCE sur les droits de l'homme, la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine, le 2 octobre 2009 – le CdE étant représenté par le président de l'ED-EDCHR et le Secrétariat. Il est également prévu de produire une version électronique du Recueil. L'organisation Human Rights Education Associates (HREA) se charge de la coordination du projet. Ce manuel regroupe des informations sur les cadres et lignes directrices développés en matière d'ECD/EDH par les quatre institutions partenaires, ainsi que des exemples de bonnes pratiques dans les Etats membres. Espérons qu'il aide à faire le lien entre politique et pratique et qu'il fournisse la base d'un échange et d'un dialogue continu entre les divers acteurs. La possibilité de développer une collection, dont cette publication ferait partie, de même que sa diffusion, sont des questions qu'il faut encore explorer.

Le site web ECD/EDH (www.coe.int/edc) a été créé pour faire en sorte que les normes, les lignes directrices ainsi que les outils soient facilement accessibles au public. Le site promeut également diverses rencontres et forums, y compris les matériels et photos afférents. La possibilité de télécharger gratuitement les publications dans toutes les langues disponibles a été privilégiée ; elle s'est avérée être un moyen efficace et économique de transmettre les matériels du Conseil de l'Europe à toutes les parties intéressées.

III. Projet de Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme

La « Déclaration de Wrocław »¹³ stipule, entre autres, que « le Conseil de l'Europe devrait renforcer son rôle de centre d'excellence pour l'élaboration de politiques qui donneront aux citoyens les connaissances, les aptitudes et les attitudes propres à la vie dans une société démocratique... A cet effet, il faudrait envisager la définition de normes européennes, par exemple à travers des mécanismes conventionnels appropriés... » En guise de suite à cette recommandation, une étude de faisabilité a été préparée en 2007 conjointement par les secteurs de la jeunesse et de l'éducation du CdE. Le Comité de l'éducation a examiné l'étude de faisabilité en 2008, ainsi que les opinions émanant d'autres instances compétentes¹⁴, et décidé de constituer un petit groupe de rédaction pour

¹³ Déclaration de Wrocław, adoptée par les ministres responsables de la culture, de l'éducation, de la jeunesse et du sport des Etats parties à la Convention culturelle européenne, Wrocław, 9-10 décembre 2004

¹⁴ Groupe consultatif ad hoc sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme (ED-EDCHR) ; Conseil consultatif pour la jeunesse ; Comité directeur des droits de l'homme (CDDH) ; Comité directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche (CDESR) ; et Bureau du Comité directeur de l'éducation (CDED)

la préparation de deux projets – l'un contraignant, l'autre non contraignant – qui seraient examinés à leur prochaine réunion plénière en mars 2009. Le groupe de rédaction, formé de représentants du CDED et d'experts de l'ECD/EDH désignés par les secteurs de la jeunesse et de l'éducation, s'est réuni trois fois en 2008 pour préparer les projets, comme demandé par le CDED. En mars 2009, le Comité a pris note avec satisfaction des résultats des travaux du groupe de rédaction qui avait préparé la version provisoire du document d'orientation générale. Le Comité a décidé d'initier la rédaction d'une Charte sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et à l'éducation aux droits de l'homme et souligné dans ce contexte l'utilité d'un tel instrument pour garantir la poursuite du développement des politiques et pratiques d'ECD/EDH dans les Etats membres. Le Comité a établi une feuille de route pour la finalisation de la Charte avant la session plénière de 2010 du CDED (24-26 février 2010) dans l'objectif de soumettre par la suite très rapidement la Charte au Comité des Ministres dans le cadre d'un projet de recommandation.

IV. Echanges et coopération

1. Coordinateurs de l'ECD/EDH

Les coordinateurs ECD/EDH sont des personnes de contact désignées officiellement, dont les tâches principales consistent à garantir la bonne diffusion des informations du CdE sur l'ECD/EDH dans les Etats membres et à informer les partenaires internationaux (CdE, réseau des coordinateurs, autres organisations internationales le cas échéant) des faits nouveaux concernant l'ECD/EDH dans leurs pays respectifs. La plupart des coordinateurs sont des représentants des ministères de l'Education ou d'instances professionnelles apparentées, qui ont en charge la mise en œuvre de l'ECD/EDH dans les Etats membres. En 2006-2009, la Russie, la Belgique, l'Irlande, l'Autriche, la Hongrie et la République tchèque ont accueilli les réunions des coordinateurs.

Lors de leurs réunions, les coordinateurs ECD/EDH ont échangé sur les récents développements dans leur pays, examiné les futurs projets et identifié les solutions envisageables aux défis communs. Ils ont discuté de toutes sortes de questions, dont l'évaluation et l'appréciation, le rôle de l'ECD/EDH dans les sociétés interculturelles, la coopération entre institutions et l'ECD/EDH dans le contexte de l'éducation de la petite enfance et des adultes. Ils ont fait part des réactions sur les outils et manuels élaborés par le Conseil de l'Europe et contribué à l'organisation d'événements majeurs (Réunion européenne régionale sur le Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme, 2007, et Forum sur les partenariats civiques pour l'ECD/EDH, 2008). Des invités spéciaux, et notamment des représentants de l'UNHCDH, de l'Unesco et de la Conférence des OING du CdE, ainsi que le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe sont intervenus devant le réseau en diverses occasions. De plus en plus, les coordinateurs travaillent également en groupes restreints à l'échelle régionale ou sur une base thématique.

Par ailleurs, trois groupes régionaux ont été constitués pour aborder des questions propres à leur région : le réseau baltique/mer Noire, le réseau nordique et le réseau Europe du Sud-Est. Les deux premiers seront examinés dans le cadre de la Ligne d'action 3 dans la mesure où ils concernent plus particulièrement la question de la gouvernance démocratique de l'école.

Le réseau Europe du Sud-Est a été constitué en 2006 à l'occasion du dixième anniversaire de la participation du Conseil de l'Europe à la formation des enseignants à l'ECD/EDH dans la région. Des conférences ont été accueillies par les autorités en Bosnie-Herzégovine (2006), Slovénie (2007), Croatie et Albanie (2008) et Monténégro (2009). Les thèmes abordés allaient de la formation et des compétences des enseignants, jusqu'au programme ECD/EDH. Le réseau arrive progressivement à maturité, tandis que le niveau de connaissance et d'engagement des participants s'accroît à chaque conférence. Sa visibilité politique est également forte, les deux dernières réunions ayant été ouvertes par des ministres de l'Education. Cette évolution positive s'explique aussi par la multiplication des organisations partenaires impliquées, dont l'Initiative pour la réforme de l'éducation dans l'Europe du Sud-Est (ERI SEE), Civitas, le British Council, le CICR¹⁵, la Fondation européenne pour la formation, le Conseil de la coopération régionale, etc. Par ailleurs, des membres du Bureau du CDED et du Groupe consultatif ad hoc sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme (ED-EDCHR) ont assisté à ces dernières conférences, permettant ainsi de replacer les activités régionales dans le cadre général du programme du CdE en matière d'éducation.

De plus, lors de la réunion des coordinateurs ECD/EDH à Dublin (décembre 2008), il a été proposé que les petits pays d'Europe (comme Andorre, Saint-Marin, Liechtenstein) puissent travailler plus

¹⁵ CICR : Comité international de la Croix-Rouge

étroitement ensemble dans le cadre de l'ECD/EDH. Les pays du Benelux et la Suisse ont également envisagé de coopérer. Reste à voir comment ces initiatives vont évoluer.

Avec les années, le réseau des coordinateurs ECD/EDH s'est imposé comme une communauté de professionnels et de décideurs pleinement opérationnelle, active et influente. Les informations en provenance des coordinateurs montrent que le projet ECD/EDH du Conseil de l'Europe a eu un impact considérable dans les Etats membres et qu'il gagne en pérennité grâce à l'introduction de réformes des législations et des programmes. Toutefois, la forte rotation des coordinateurs et le manque de soutien dans quelques Etats membres ont parfois nui au fonctionnement optimal du réseau.

2. Institutions régionales et internationales

En janvier 2006, une lettre signée par l'UNHCDH, l'Unesco et le Conseil de l'Europe a été envoyée aux ministres de l'Education les informant du Plan d'action pour la première phase du Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme, adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2005, ainsi que de l'accord du Conseil de l'Europe d'aider les Nations Unies dans le suivi du Plan d'action au niveau européen, par le biais de son programme d'activités 2006-2009. Les 5-6 novembre 2007, le Conseil de l'Europe, l'UNHCDH, l'Unesco et l'OSCE/BIDDH ont organisé conjointement une réunion européenne régionale sur le Programme mondial des Nations Unies. A la suite de cette rencontre, les quatre institutions ont préparé le Recueil de bonnes pratiques (voir ci-dessus au point « Meilleures pratiques et site web »). Le rapport d'évaluation sur la première phase (dont des informations sur la contribution du Conseil de l'Europe) sera soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le Comité de coordination des Nations Unies sur l'éducation aux droits de l'homme dans le système scolaire (UNIACC), qui est responsable de la coordination des activités internationales déployées dans le cadre du Plan d'action du Programme mondial des Nations Unies, se réunit régulièrement à Genève ou à Paris. Le Conseil de l'Europe est la seule organisation non onusienne invitée à ces réunions, avec le statut d'invité spécial. Sept réunions se sont tenues entre 2006 et 2009. Des informations et des matériels du Conseil de l'Europe ont été diffusés lors d'événements parallèles organisés par l'UNIACC à l'occasion de deux sessions du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies et lors de la Conférence d'examen de Durban¹⁶.

Des événements parallèles conjoints ont été organisés lors de manifestations à forte visibilité, par exemple : le lancement du Recueil lors de la Réunion sur la mise en œuvre de la dimension humaine de l'OSCE en 2009, accueillie conjointement par le BIDDH et l'UNHCDH, et l'événement sur le Programme mondial des Nations Unies co-organisé par l'UNIACC lors de la Conférence de Durban.

D'excellents contacts ont également été noués avec l'Organisation des Etats américains. A la suite de la présentation par le Secrétariat de l'action du Conseil de l'Europe, lors de la Conférence mondiale sur l'éducation civique tenue en mai 2008 au Maroc, l'OEA a invité le CdE à devenir membre du conseil consultatif de son Programme interaméricain d'éducation aux valeurs et pratiques démocratiques. Au moment de lancer son programme, l'OEA souhaitait découvrir les dix années d'expérience du Conseil de l'Europe en matière d'ECD/EDH.

Le Conseil de l'Europe a apporté son appui à la production d'une publication sur les bonnes pratiques dans le domaine de l'éducation au développement durable, éditée par l'ENSI (Environment and School Initiatives network), en guise de contribution à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable, 2005-2014. Un concours destiné au soutien de projets pilotes dans le domaine de l'éducation au développement durable a également été organisé en 2007.

Un réseau regroupant des experts interdisciplinaires de toute l'Europe a été établi en 2006 conjointement par le Conseil de l'Europe et le Centre pour la recherche sur l'apprentissage tout au long de la vie (CRELL) de la Commission européenne. L'objectif de ce projet de recherche, « la citoyenneté active pour la démocratie », était de contribuer à l'analyse des besoins en termes de données, au développement de modules d'enquête et à la sélection d'indicateurs. Sur la base de ce travail, un Indicateur Composite de la citoyenneté active a été proposé.

¹⁶ Conférence d'examen de Durban (Genève, 20-24 avril 2009) sur la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, adoptés lors de la Conférence mondiale contre le racisme (Durban, 2001)

Le 14 juin 2007, les résultats de la 22^e session de la Conférence des ministres européens de l'Education ainsi que le Mémoire d'accord entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, qui avait été adopté en mai 2007, ont été présentés à la Commission de l'éducation de l'Union européenne réunie à Dresde ; celle-ci s'est félicitée de l'idée d'une coopération accrue entre les deux organisations, concernant notamment le Centre européen de ressources établi à Oslo en 2008 (voir aussi Ligne d'action 2).

Le Conseil de l'Europe a participé en janvier 2007, à Paris, à une réunion de l'OCDE sur la reconnaissance de l'apprentissage non formel et informel.

Le Conseil de l'Europe a été convié à plusieurs événements organisés par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) pour faire une présentation des liens entre l'ECD/EDH et le programme du CICR sur l'étude du droit humanitaire (Vienne, 2006 – conférence organisée dans le cadre de la présidence autrichienne de l'UE, Sarajevo 2007, Ljubljana 2008 – réunion organisée dans le cadre de la présidence slovène de l'UE). Le CICR est également membre du réseau Europe du Sud-Est ; les deux organisations ont organisé parallèlement leur conférence régionale au Monténégro, dont une session de travail conjointe.

Le Conseil de l'Europe a également commencé à travailler étroitement avec la Fondation européenne pour la formation, sise à Turin, et prévoit de renforcer cette coopération, notamment en accueillant à sa demande une visite d'étude à Strasbourg.

Une coopération a aussi été initiée avec l'Agence européenne des droits fondamentaux (FRA). Des représentants du Conseil de l'Europe ont ainsi été interrogés dans le cadre de l'étude consacrée à l'éducation aux droits de l'homme initiée par la FRA et ont assisté à une réunion sur les partenaires de l'éducation aux droits de l'homme organisée par celle-ci (Vienne, 30/09/09).

En tant qu'organisation pionnière dans ce domaine, le Conseil de l'Europe accueille et organise régulièrement des [réunions interinstitutionnelles](#) sur l'ECD/EDH, qui permettent aux 20 plus grandes organisations internationales, à des ONG et des fondations de se rencontrer. La dernière réunion, organisée en juin 2009, portait sur l'éducation des enseignants.

En résumé, ces dernières années ont vu un renforcement considérable de la coopération entre le Conseil de l'Europe et d'autres organisations intergouvernementales dans le domaine de l'ECD/EDH. Cette tendance a permis de tenir compte des préoccupations des Etats membres concernant l'éventualité de chevauchement, de répétition voire de confusion des différents types d'éducation (comme l'éducation au développement durable promue par l'ONU, l'éducation à la citoyenneté active soutenue par la Commission européenne ou encore l'éducation à la tolérance encouragée par l'OSCE), et d'encourager de plus fortes synergies en la matière. Cette coopération a été permise par l'attitude proactive du Secrétariat de la Division de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme ainsi que de l'ED-EDCHR, qui encourage sans réserve cette coopération. La réponse positive de nombreuses autres organisations partenaires a prouvé qu'une telle approche pouvait être bénéfique à l'ensemble des parties impliquées. Le rôle de premier plan du Conseil de l'Europe s'agissant de fédérer divers acteurs a été tout particulièrement apprécié.

3. ONG et Fondations

Un représentant de la Conférence des ONG est invité aux réunions du ED-EDCHR, afin d'assurer l'engagement continu des ONG dans le programme d'activités ECD/EDH. Le Conseil mixte sur la jeunesse est également invité à envoyer ses représentants aux réunions de ce groupe.

Les 9 et 10 octobre 2008, un Forum sur les partenariats civiques pour l'ECD/EDH a été organisé à Strasbourg dans le cadre de la présidence suédoise, en coopération avec la Conférence des ONG et la Direction de la Jeunesse et du Sport. Le Forum a réuni des représentants des gouvernements, des organisations de la société civile, des institutions de défense des droits de l'homme et d'autres acteurs du secteur de l'ECD/EDH, qui ont produit une déclaration assortie de recommandations sur la façon de soutenir et promouvoir les partenariats aux échelons national et européen. Cet événement faisait suite au premier forum des ONG sur l'ECD/EDH organisé dans le cadre de la présidence polonaise en 2005.

Plusieurs ONG ont assisté à la Réunion européenne régionale sur le Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme en novembre 2007, à laquelle elles ont apporté une contribution de poids. Un représentant du Conseil de l'Europe a pris part au Congrès mondial sur l'éducation

civique au Maroc en 2008, organisé par Civitas – organisation américaine très engagée dans l'éducation à la citoyenneté en Europe –, à l'occasion duquel le Conseil de l'Europe a pu animer un atelier sur les compétences fondamentales en matière d'ECD/EDH pour tous les enseignants. Le projet ECD/EDH a été présenté à de nombreuses ONG qui, durant la période 2006-2009, ont visité le Conseil de l'Europe. Les ONG ont par ailleurs pris part à quantité d'autres projets et initiatives (ex. : travail sur le document d'orientation générale relatif à l'ECD/EDH, projets pilotes sur l'assurance de la qualité dans l'ECD/EDH en Ukraine et Roumanie).

La coopération avec le Réseau des fondations européennes s'est poursuivie dans le cadre de l'Initiative for Learning Democracy – ILDE (voir Ligne d'action 3). La Fondation allemande « Remembrance, Responsibility and Future » s'est chargée de faire la promotion de l'Outil sur l'assurance de la qualité dans l'ECD (publié conjointement par l'Unesco, le Conseil de l'Europe et le Centre for Educational Policies – Ljubljana) dans plusieurs pays (voir ci-dessus). La coopération avec le British Council dans le domaine de la formation des enseignants a également démarré, favorisant des synergies propices à la diffusion des instruments et garantes d'une bonne complémentarité.

La 14^e réunion des coordinateurs ECD/EDH a été organisée en partie avec la conférence de DARE – réseau d'ONG actives dans le domaine de l'ECD/EDH –, offrant ainsi d'excellentes opportunités d'échanges et de mise en réseau.

D'une manière générale, l'institutionnalisation de la coopération avec les ONG s'est faite par le biais de leur intégration dans les organes directeurs (ex. : ED-EDCHR) et les groupes de travail (ex. : Groupe de rédaction de l'Outil sur le partenariat). Le Forum, en octobre 2008, a accueilli une contribution utile sur l'avenir de la coopération. Le Conseil de l'Europe offre une plate-forme unique en ce qu'il réunit des représentants des gouvernements et de la société civile pour qu'ils travaillent ensemble sur l'ECD/EDH. La prochaine phase du programme pourrait être l'occasion d'entamer l'élaboration des lignes directrices et/ou critères d'une telle coopération.

4. Dialogue euro-arabe

La Division de l'ECD/EDH continue de soutenir l'action de la Fondation Anna Lindh sur la formation des enseignants, conformément à l'accord signé entre celle-ci et le Conseil de l'Europe en 2005. Des enseignants de quelques pays adhérents à la Fondation ont pris part à la série de modules de formation des enseignants sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme en 2006-2008.

5. Coopération intersectorielle

Au sein du Conseil de l'Europe, la Division de l'ECD/EDH a instauré une coopération intensive avec la Direction de la Jeunesse et du Sport sur le document d'orientation générale concernant l'ECD/EDH. Elle a participé à la préparation du Forum sur l'avenir de la démocratie – sur l'interdépendance de la démocratie et des droits de l'homme (2007) et sur la démocratie électronique (2008). La Division a œuvré de concert avec la Conférence des OING du Conseil de l'Europe sur le Forum sur les partenariats civiques pour l'ECD/EDH (Strasbourg, 2008) (voir ci-dessus). De bonnes relations de travail ont été mises en place avec le Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe (ex. : la Division de l'ECD/EDH apporte sa contribution au développement d'une recommandation sur l'éducation mondiale). La Division a également épaulé la Direction de la Culture et du Patrimoine culturel et naturel dans la préparation d'une publication sur l'éducation au développement durable. La coopération avec la Direction de la Communication a été renforcée, notamment en ce qui concerne la promotion des manuels pour les enseignants et le développement de matériels de promotion à forte visibilité. La Division de l'ECD/EDH travaille en étroite collaboration avec la Division de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à l'élaboration d'outils (voir ci-dessus, au point « Lignes directrices et outils »). De bonnes relations de travail ont été maintenues avec le Secrétariat de l'Assemblée parlementaire (en particulier pour l'élaboration de la Recommandation 1849 (2008) de l'Assemblée parlementaire « Pour la promotion d'une culture de la démocratie et des droits de l'homme par l'éducation des enseignants »), le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe, qui a commencé à rédiger un rapport sur « L'éducation à la citoyenneté démocratique : de nouveaux outils pour les autorités locales », et le Bureau du Commissaire aux droits de l'homme. Le Commissaire aux droits de l'homme s'est notamment exprimé lors de la Réunion européenne régionale sur le Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme (Strasbourg, 5-6/11/07) et s'est adressé aux coordinateurs de l'ECD/EDH lors de leur 15^e réunion (Strasbourg, 30-31/03/09). Le point de vue du Commissaire « L'éducation aux droits de l'homme est une priorité : une action plus concrète s'impose » a été diffusé au sein des réseaux ECD/EDH.

De solides relations de travail ont été établies/consolidées avec la plupart des secteurs du Conseil de l'Europe concernés par les divers aspects de l'ECD/EDH. Dans le futur, il faudra s'interroger sur la façon de renforcer les liens entre les travaux conduits dans le domaine de l'éducation et celui des droits de l'homme et des affaires juridiques.

6. Réseaux d'établissements scolaires

A cause des restrictions sur les plans du budget et du personnel, il n'a pas été possible de soutenir la mise en réseau des établissements scolaires, à l'exception de l'Initiative nordique (voir les informations ci-dessus sur la réunion à Malmö, Suède). Sur ce point toutefois, il faut noter un fort intérêt potentiel chez beaucoup de partenaires avec un bon accès aux écoles. On pourrait envisager de soutenir ces réseaux dans le cadre de la prochaine phase du programme.

Présidences du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe et conférences ministérielles

Les 21-22 septembre 2006, un séminaire international sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme s'est tenu à l'Institut d'Etat des relations internationales de Moscou (MGIMO) dans le cadre de la présidence russe. Une résolution de la présidence russe, invitant les organes exécutifs du Conseil de l'Europe à poursuivre et soutenir les travaux conduits dans le domaine de l'ECD/EDH dans les Etats membres et recommandant le lancement d'un projet international sur l'éducation aux normes du Conseil de l'Europe en matière de citoyenneté démocratique et de droits de l'homme, a été adoptée à la fin de la manifestation.

L'ED-EDCHR a contribué et participé à la conférence européenne sur « La dimension religieuse du dialogue interculturel », organisée à Saint-Marin les 23 et 24 avril 2007 dans le cadre de la présidence saint-marinaise.

Les membres de l'ED-EDCHR ont activement participé à la préparation de la 22^e session de la Conférence permanente des ministres de l'Education (Istanbul, 4-5 mai 2007), sur le thème « Construire une Europe plus humaine et plus inclusive : contribution des politiques éducatives » ; leur contribution apparaît clairement dans les documents adoptés. Lors de la Conférence, la ministre allemande s'est exprimée sur la question de l'ECD/EDH (en relation à la Charte – voir également ci-dessus).

Au nom de l'ED-EDCHR, Mme Reinhild Otte a présidé l'un des ateliers du Forum pour l'avenir de la démocratie, qui s'est déroulé les 13-15 juin 2007 à Stockholm/Sigtuna dans le cadre de la présidence serbe, sur le thème « Pouvoir et autonomisation – l'interdépendance de la démocratie et des droits de l'homme ». Le Comité a également contribué au Forum pour l'avenir de la démocratie tenu à Madrid les 15-17 octobre 2008 sur la démocratie électronique, dans le cadre duquel Mme Otte a également présidé un atelier sur les relations entre ECD/EDH et l'inclusion électronique.

Le Forum sur les partenariats civiques pour l'ECD/EDH a eu lieu à Strasbourg les 9-10 octobre 2008 dans le cadre de la présidence suédoise. Cet événement faisait suite au premier forum des ONG sur l'ECD/EDH organisé dans le cadre de la présidence polonaise en 2005 (voir ci-dessus au paragraphe « ONG et fondations »).

La Division de l'ECD/EDH a contribué et participé à la manifestation sur les activités systématiques de mise en œuvre des droits de l'homme, organisée à Stockholm en novembre 2008 dans le cadre de la présidence suédoise.

Les événements organisés dans le cadre des présidences ont offert de très bonnes opportunités pour attirer l'attention sur le rôle de l'éducation dans la promotion et le développement des droits de l'homme, de la démocratie et de l'Etat de droit auprès d'un public élargi, et pour soutenir la mise en réseau et le partenariat avec divers groupes professionnels actifs dans ces domaines (responsables politiques, juristes, ONG et représentants des médias).

Coopération bilatérale

1. Kosovo¹⁷

La Direction de l'Education a négocié avec la Commission européenne un grand projet conjoint triennal au Kosovo dans le cadre de l'instrument de préadhésion de la Commission. L'objectif général en est de mettre en place des conditions durables pour le renforcement de la compréhension multiculturelle entre l'ensemble des communautés présentes au Kosovo, sur la base d'un respect mutuel fondé sur les droits de l'homme et l'éducation interculturelle et dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie compatible avec les normes européennes ou les meilleures pratiques en la matière. Les activités d'ECD/EDH joueront un rôle de premier plan dans le projet et ses sept volets. Compte tenu des travaux déjà réalisés en matière d'ECD/EDH dans la région, le projet a été lancé avec les activités d'ECD/EDH en septembre 2008.

2. Ukraine

En 2007-2009, un projet destiné au pilotage de l'Outil sur l'assurance de la qualité dans l'ECD a été soutenu en Ukraine, en guise de suivi au séminaire sur ce thème organisé à Francfort en novembre 2006 par l'Institut allemand de recherche pédagogique (DIPF) (voir ci-dessus au point « Lignes directrices et outils »). L'Outil a été testé dans huit écoles dans la région de Cherkasy. Le rapport de projet contient plusieurs recommandations sur l'adaptation et l'intégration de la méthodologie d'assurance de la qualité. Toujours dans le cadre de ce projet, un guide méthodologique a été produit en accompagnement de l'Outil.

3. Roumanie

Un projet pilote sur l'assurance de la qualité dans l'ECD a été soutenu en Roumanie en 2008-2009. Le projet avait été organisé par la Friendship Ambassadors Association. L'ambassade américaine à Bucarest a aussi apporté son appui financier à ce projet.

4. Bosnie-Herzégovine

Voir Lignes d'action 2 et 3.

5. « L'ex-République yougoslave de Macédoine »

Voir Ligne d'action 2.

6. Turquie

En Turquie, un grand projet conjoint Commission européenne/Conseil de l'Europe, intitulé « Education à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme », est en cours de négociation avec les autorités turques et la délégation de la CE en Turquie ; il devrait démarrer début 2010. Ce projet d'envergure (6,1 millions d'euros sur trois ans) touchera à tous les domaines du projet ECD/EDH (curriculum, formation des enseignants, gouvernance démocratique des établissements pédagogiques, etc.). Le Conseil de l'Europe a été choisi pour conduire ce projet compte tenu de son rôle moteur dans l'ECD/EDH. Une conférence des partenaires sur l'ECD/EDH a été organisée à Ankara en novembre 2009 en coopération avec le ministère de l'Education nationale ; la conférence a réuni quelque 200 participants de tous les secteurs de l'éducation en Turquie, dont le ministère de l'Education nationale, la Commission de l'éducation, des professeurs universitaires, les autorités provinciales, des enseignants, des élèves et des représentants d'ONG ; elle a été ouverte par le ministre de l'Education. Le projet devrait être lancé début 2010 pour s'inscrire dans le sillage de la conférence des partenaires.

¹⁷ Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

➔ Ligne d'action 1 : résumé

Tout un ensemble d'activités multilatérales, régionales et bilatérales ont bénéficié d'un soutien. Ces travaux ont débouché sur des résultats concrets, et notamment une série d'outils et de manuels (ex. : mallette ECD/EDH) et de documents d'orientation générale (ex. : Déclaration adoptée par le Forum sur les partenariats). La coopération avec d'autres partenaires (au sein du CdE et à l'extérieur) a permis d'initier des synergies et de drainer des ressources supplémentaires (ex. : Réunion européenne régionale sur le Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme et futur projet conjoint CE/CdE en Turquie). La conception et la mise en œuvre du programme sont inspirées des conseils fournis par l'ED-EDCHR, de même que des informations en provenance du réseau des coordinateurs ECD/EDH et d'autres partenaires – ce qui permet de répondre aux besoins spécifiques des acteurs concernés. La préparation d'un projet de Charte sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme est un pas important pour la consolidation des réalisations des Etats membres ; cet instrument fournira par ailleurs une référence européenne dans ce domaine.

Compte tenu des changements intervenus dans le réseau des coordinateurs ECD/EDH, de même que dans le personnel de la Division de l'ECD/EDH, il a fallu renouveler le savoir-faire et l'expérience. L'insuffisante capacité du Conseil de l'Europe à répondre aux demandes dans les Etats membres (faute de ressources) a parfois gâché les opportunités de promouvoir plus largement l'ECD/EDH et nuï à la visibilité de l'Organisation.

Ligne d'action 2 : Nouveaux rôles et compétences des enseignants et autres personnels éducatifs en matière d'ECD/EDH

Résultats attendus

Les lignes directrices/outils sont développés et servent de référence à la politique et à la pratique des Etats membres dans le domaine de l'ECD, notamment :

- les lignes directrices relatives aux programmes pour les systèmes de formation initiale ou continue des enseignants, le cas échéant par le biais de la rédaction d'une recommandation établissant des principes généraux et des exemples de ces programmes ;
- les lignes directrices relatives aux documents de sensibilisation et aux ressources pédagogiques pour les éducateurs et autres personnels éducatifs ;
- les ressources méthodologiques et éducatives sont mises à la disposition des éducateurs ;
- étude sur la possibilité de créer/organiser des mécanismes durables de formation des multiplicateurs et mise à disposition des Etats membres ;
- reconnaissance par les Etats membres d'une plus grande priorité à donner à la formation des enseignants en matière d'ECD/EDH.

Résultats obtenus

La formation des enseignants à l'ECD/EDH a été désignée comme une priorité de travail pour le Conseil de l'Europe tant par le Troisième Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement (Varsovie, 2005) que la Conférence permanente des ministres de l'Education (Istanbul, 2007). Par conséquent, plusieurs initiatives phares ont été conçues et lancées dans ce domaine.

Compétences des enseignants

Un Outil sur les compétences clés en ECD/EDH pour la formation initiale et continue des enseignants, intitulé « [Contribution des enseignants à l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme : cadre de développement de compétences](#) », a été conçu et lancé au CDED en mars 2009. Cette publication présente les 15 compétences clés qui définissent les capacités nécessaires aux enseignants pour mettre en œuvre l'ECD/EDH dans leur classe, leur établissement scolaire et la communauté locale. L'Outil s'adresse à tous les enseignants (et pas seulement aux spécialistes de l'ECD/EDH, mais aussi aux enseignants de toutes les matières), ainsi qu'aux formateurs d'enseignants intervenant dans les établissements d'enseignement supérieur et autres instituts de

formation initiale ou continue. Les réactions des divers partenaires jusqu'à présent témoignent d'un grand intérêt pour cet instrument, très demandé, qui est actuellement traduit en plusieurs langues.

Préparation des ressources éducatives – manuels pour enseignants

Une série de supports de grande qualité a été produite pour accompagner les enseignants dans leur pratique de l'ECD/EDH dans la classe. Jusqu'à présent, trois des six manuels ont été publiés (*Apprendre à connaître les droits de l'enfant*, *Teaching Democracy* et *Living in Democracy*) ; les trois autres seront prêts début 2010. Ce travail bénéficie du financement conjoint du CdE et du gouvernement suisse. Une étroite coopération a été développée avec la Direction de la Communication pour promouvoir et diffuser ces publications, qui s'avèrent très populaires parmi les enseignants en Europe et d'autres régions du monde.

Mécanismes durables

La faisabilité de la création d'un centre de ressources sur la formation des enseignants à l'éducation à la citoyenneté démocratique et à l'éducation interculturelle a été examinée (Plan d'action de Varsovie, III.3). Sur la base des conclusions de cette étude, et à la suite d'une initiative norvégienne, un centre de ressources sur l'éducation pour la compréhension interculturelle, les droits de l'homme et la citoyenneté démocratique (Centre européen Wergeland) a été établi à Oslo en 2008. Le Centre effectue et soutient des travaux de recherche dans ce domaine, propose des actions de formation continue et apporte son appui au perfectionnement des enseignants et des professionnels de la formation des enseignants dans le domaine de l'éducation à la compréhension interculturelle, les droits de l'homme et la citoyenneté démocratique. Le Centre se charge également de diffuser des informations et fait office de plate-forme et de lieu de réunion pour les chercheurs, les enseignants, les professionnels de la formation des enseignants, les décideurs et d'autres acteurs concernés. Pour plus d'informations, voir l'accord de coopération signé entre le Conseil de l'Europe et les autorités norvégiennes à l'annexe V.

Contribution aux événements organisés dans le cadre du programme Pestalozzi

La Division de l'ECD/EDH a contribué à l'organisation de plusieurs séminaires sur le thème de l'ECD/EDH dans le cadre du programme Pestalozzi du Conseil de l'Europe pour la formation des professionnels de l'enseignement, en guise de suite au 4^e Forum de Prague (séminaire sur la gouvernance démocratique des écoles, Oslo, Norvège, novembre 2009 ; séminaire sur les droits de l'enfant, Bad Wildbad, Allemagne, mai 2008 ; et séminaire sur les médias et les droits de l'homme, « Media Literacy and Human Rights: Education for Sustainable Democratic Societies », Graz, Autriche, décembre 2007).

L'étroite coopération avec le programme Pestalozzi permet d'établir un lien plus fort entre l'élaboration des politiques et les activités de formation. Le programme est une bonne occasion de promouvoir et de diffuser les outils et les manuels du CdE. Des réactions très utiles ont été communiquées au sujet de nouveaux matériels, et notamment par les formateurs travaillant sur les compétences des enseignants. En guise de suite, un module de formation sera organisé au Centre européen Wergeland sur la nouvelle publication relative aux compétences des enseignants en matière d'ECD/EDH en novembre 2010.

D'une manière générale, la formation des enseignants à l'ECD/EDH est un domaine qui intéresse fortement quantité d'institutions et organisations internationales (voir ci-dessus, à propos de la réunion interinstitutionnelle sur ce thème en 2009).

Coopération bilatérale

1. « L'ex-République yougoslave de Macédoine »

A la demande des autorités éducatives locales, les experts du Conseil de l'Europe se sont associés au groupe de formateurs des enseignants et l'équipe des six conseillers pédagogiques pour permettre l'institutionnalisation des matériels pédagogiques du Conseil de l'Europe dans les écoles (*Apprendre à connaître les droits de l'enfant – Neuf modules d'enseignement pour les classes du primaire*) et tracer des orientations pour des mécanismes durables de la formation des enseignants à l'éducation aux droits des enfants dans le pays. Plusieurs modules repris des supports du CdE seront bientôt intégrés dans le curriculum du primaire au niveau national.

Sous la conduite des autorités éducatives, et conformément au Mémorandum d'accord entre le CdE et le ministère de l'Education et des sciences, le CdE a également mis au point un programme de formation pour les futurs formateurs/multiplicateurs aux droits de l'enfant dans l'« ex-République yougoslave de Macédoine ». Une douzaine de formateurs/multiplicateurs potentiels aux droits de l'enfant ont été certifiés par les autorités éducatives en 2009 ; les outils d'évaluation nécessaires à la validation de leurs qualifications avaient été fournis par le Conseil de l'Europe.

2. Bosnie-Herzégovine

Tous les enseignants du stage sur les droits de l'homme et la démocratie en Bosnie-Herzégovine ont fait l'objet d'un processus de certification qui fait partie intégrante du mécanisme sur l'assurance de la qualité, avec le soutien étroit du Conseil de l'Europe et de Civitas. Il s'agissait de la dernière étape du soutien du CdE à ce stage, qui incluait également l'élaboration du programme et des matériels ainsi que la formation des enseignants.

➔ **Ligne d'action 2 : résumé**

Des supports thématiques de grande qualité ont été produits pour les formateurs des enseignants (ex. : Outil sur les compétences des enseignants) et les enseignants. La coopération avec d'autres partenaires a permis de toucher un plus large public et de mobiliser des ressources supplémentaires (ex. : programme Pestalozzi, Centre européen Wergeland). Une démarche intensive de diffusion et de formation a été mise en œuvre au moyen d'activités bilatérales, et des commentaires positifs ont été émis par les utilisateurs finaux. Les Etats membres ont contribué à leur traduction dans leur langue respective.

Ligne d'action 3 : Gouvernance démocratique des établissements pédagogiques

Résultats attendus

Le matériel nécessaire est collecté, préparé et développé afin de servir de référence pour la politique et la pratique des Etats membres dans le domaine de la gouvernance démocratique des établissements pédagogiques :

- un outil spécial sur la gouvernance démocratique des établissements pédagogiques est préparé, mis à la disposition des Etats membres et utilisé par ceux-ci ;
- une vue d'ensemble des politiques et pratiques européennes en matière de gouvernance démocratique dans l'éducation est à la disposition des professionnels et des décideurs des Etats membres ;
- les Etats membres accordent la première des priorités à la gouvernance démocratique dans l'éducation, en adoptant notamment la recommandation du Conseil de l'Europe sur cette question ;
- un réseau européen d'établissements scolaires démocratiques est créé avec l'assistance d'autres institutions/fondations/organisations.

Résultats obtenus

Outils et manuels

Le guide *Pour une gouvernance démocratique de l'école* a été publié en 2007 dans le cadre de la mallette ECD/EDH (voir Ligne d'action 1). Le guide vise à promouvoir une gouvernance de l'école basée sur les principes de la démocratie et des droits de l'homme ; il a été traduit en 11 langues. Il est notamment très apprécié par les praticiens de l'ECD/EDH, qui le considèrent comme un instrument précieux sur la question. Il a également été accueilli avec beaucoup d'intérêt par les Etats membres et certains Etats observateurs du Conseil de l'Europe. Il a été souligné que d'autres outils d'orientation méthodologique sur la question pourraient être nécessaires pour des publics cibles spécifiques.

En outre, un outil complémentaire pour les établissements d'enseignement supérieur sur le thème de la promotion de la pratique démocratique, intitulé *Advancing Democratic Practice : A Self-Assessment Guide for Higher Education*, a été publié en 2009.

Le Conseil de l'Europe et le Réseau des fondations européennes (Initiative for Learning Democracy – ILDE) œuvrent de concert sur la question de la gouvernance démocratique de l'école depuis 2006. En 2007, une étude de champ sur les progrès de la gouvernance démocratique de l'école a été préparée. Cette étude, axée sur quelques pays de différentes régions de l'Europe, s'intéresse aux progrès et aux échecs dans la mise en œuvre de la gouvernance démocratique de l'école.

Dans le cadre du projet ILDE, les fondations participantes ont convenu de préparer un manuel européen sur le développement de l'école démocratique (*European Handbook of Democratic School Development*). Paru en 2009, le manuel, qui cible les fondations, les ONG, les parents et tous les autres groupes et individus intéressés, avait été conçu d'emblée pour compléter le guide du Conseil de l'Europe *Pour une gouvernance démocratique de l'école*.

L'objectif d'une mallette ECD/EDH couvrant tous les sujets pertinents est en voie de réalisation, notamment en ce qui concerne la question de la gouvernance démocratique. Les partenariats avec d'autres secteurs et organisations ont facilité la prise en compte des besoins et approches spécifiques de groupes cibles particuliers (établissements d'enseignement supérieur, fondations). Cette coopération a par ailleurs permis de mobiliser des ressources supplémentaires et sera propice à une plus large promotion et diffusion des outils. A l'avenir, il sera important de présenter ces travaux sur Internet de la façon la plus accessible et fonctionnelle possible.

Réseaux et coopération

Le réseau baltique/mer Noire a été constitué à l'initiative des coordinateurs ECD/EDH de Géorgie, Lituanie, Russie et Ukraine. D'autres pays de la région ont été invités à rejoindre le réseau et quatre d'entre eux (Arménie, Estonie, Lettonie et Moldova) ont accepté l'invitation. La première réunion du réseau s'est tenue à Kiev en 2007. Les participants ont à cette occasion élaboré un programme régional d'activités pour 2008-2009 axé sur l'échange d'expériences dans le domaine de la gouvernance démocratique des établissements d'enseignement. La deuxième réunion régionale s'est tenue en deux lieux – Kaliningrad et Klaipeda – les 7-11 avril 2008. La troisième réunion (au départ prévue à Tbilissi en octobre 2008 mais annulée pour des raisons de sécurité) s'est tenue à Tallinn (5-7/10/09). Une publication sur l'ECD/EDH dans les pays de la région a été publiée fin 2009 avec la contribution du ministère de l'Education et des sciences de la République de Lituanie.

Un groupe de pays nordiques a convenu de travailler sur le thème de la gouvernance démocratique des établissements d'enseignement. Une réunion, en présence de quelque 80 acteurs de l'éducation et experts du thème « Vivre la démocratie – participation dans les écoles nordiques », a été accueillie par l'Agence nationale suédoise pour l'amélioration de l'école à Malmö en août 2008. La réunion prévoyait également la visite d'une école, des ateliers interactifs pour les personnels scolaires et des présentations d'experts et de praticiens. La deuxième réunion du réseau (Helsinki, 1-2/10/2009), accueillie par la Commission finlandaise de l'éducation, a porté sur la question de la réforme des programmes dans les pays nordiques concernant l'ECD/EDH, ainsi que sur l'éducation des enseignants. Les compétences des élèves/étudiants étaient au cœur des discussions. Les participants ont également échangé des bonnes pratiques de mise en œuvre de l'ECD/EDH dans les écoles et visité l'institut de formation des enseignants à l'université d'Helsinki.

A cause de la pénurie de personnel, il n'a pas été possible de développer un réseau européen des écoles démocratiques, comme le prévoyait le programme.

Une coopération a été initiée avec les autorités de Bosnie-Herzégovine et l'OSCE sur l'introduction du manuel sur la gouvernance démocratique de l'école. Un atelier s'est tenu les 16 et 17 juin 2008, en présence de 30 directeurs d'établissement ainsi que de l'un des auteurs. Le séminaire a bénéficié d'une large couverture médiatique. En outre, le CdE a fourni 1200 exemplaires du manuel dans les langues locales qui ont été distribués aux écoles par les bureaux sur le terrain de l'OSCE – exemple d'un partenariat complémentaire.

➔ Ligne d'action 3 : Résumé

De grands pas ont été faits vers l'élaboration d'un ensemble complet de matériels sur le thème de la gouvernance démocratique des établissements d'enseignement. La coopération avec d'autres partenaires (ex. : secteur de l'enseignement supérieur, fondations) ont permis de mettre en commun les enseignements tirés, de drainer des ressources supplémentaires et d'assurer une meilleure complémentarité. Il existe une mine d'exemples de bonnes pratiques dans les Etats membres en matière de gouvernance démocratique, et les groupes professionnels manifestent beaucoup d'intérêt pour le partage d'exemples et la mise à profit de leurs expériences respectives. Réunir ces groupes dans le cadre des événements du Conseil de l'Europe est une façon de promouvoir auprès d'un public plus large des approches et des orientations définies au niveau européen, et de contribuer à la visibilité de l'Organisation.

5. Conclusions

Des progrès significatifs ont été réalisés sur toutes les lignes d'action du Programme, et la plupart des objectifs ont été atteints conformément au mandat.

1) Le rôle moteur du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'ECD/EDH a été reconnu par d'autres acteurs. Des partenariats stratégiques ont été mis en place avec des organisations clés, gouvernementales et non gouvernementales, opérant dans ce domaine. Un autre signe de la reconnaissance du rôle de premier plan joué par le Conseil de l'Europe est d'être parvenu à mobiliser des ressources externes.

2) De plus en plus, le Conseil de l'Europe est invité à faire office de plate-forme de coopération dans le domaine de l'ECD/EDH, et notamment dans des situations politiquement délicates, par le biais d'initiatives régionales, mais aussi avec les ONG et les représentants gouvernementaux.

3) La participation de praticiens de l'éducation (enseignants, chefs d'établissement) aux activités multilatérales et régionales a été bénéfique au Programme et mériterait en cela d'être renforcée. Il conviendrait par ailleurs d'accorder une attention particulière à la participation des enfants et des jeunes.

4) L'approche pragmatique et flexible adoptée a permis de répondre aux besoins et demandes des Etats membres et des autres partenaires. Des activités supplémentaires ont été déployées, conformément aux priorités émergentes et aux exigences des utilisateurs finaux. Le processus permanent de compte rendu et de retour d'informations de l'ED-EDCHR a permis de procéder aux ajustements nécessaires au Programme.

5) Un soutien a été accordé à la mise en œuvre des politiques, comme suite à l'Année européenne de la citoyenneté par l'éducation en 2005 et conformément aux décisions du Troisième Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement.

Annexe I
Critères du Comité des Ministres :
Pertinence, Efficacité, Efficience et Durabilité

Impact et durabilité	Valeur ajoutée
<p>Impact et durabilité : effets à moyen et long terme produits par le projet et prolongement des effets bénéfiques après l'achèvement de sa mise en œuvre.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Au fil des ans, le réseau des Coordinateurs ECD/EDH est devenu une communauté de professionnels et de décideurs pleinement opérationnelle, active et influente. Les informations transmises par les coordinateurs ont révélé que le projet ECD/EDH du Conseil de l'Europe a désormais un impact considérable dans les Etats membres, et que la durabilité se développe grâce à l'introduction de réformes législatives et curriculaires. ▪ L'impact de ces travaux n'est pas facile à évaluer (que ce soit au niveau des Etats membres ou au plan international), car il s'agit de changements culturels (par ex. les attitudes envers les migrants, la participation au processus électoral ou la prévention des comportements anti-sociaux), sur lesquels influent beaucoup de facteurs autres que l'éducation (par ex. la couverture médiatique ou les possibilités de participation à la prise de décision pour les groupes marginalisés). Même les informations factuelles (par ex. la législation, les curriculum et l'évaluation) actualisées et comparables d'un pays à l'autre, ne sont pas aisément disponibles. ▪ L'élaboration de la Charte européenne sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme peut servir de fondement à une coopération durable entre les Etats membres dans ce domaine. 	<p>Valeur ajoutée : avantage comparatif du CdE, prévention de doubles emplois inutiles, internes ou externes. Capacité du Conseil de l'Europe d'apporter une contribution significative au travers de son approche, sa composition et ses méthodes de travail.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fort de son excellence dans le domaine des droits de l'homme, de la démocratie et de la primauté du droit, le CdE est bien placé pour avoir un rôle principal dans l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme. Ce rôle est reconnu notamment par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, l'UNESCO, l'OSCE/BIDDH, l'UE. Dans toute la mesure du possible, des synergies ont été développées et des partenariats conclus (par ex. la Réunion régionale européenne sur le Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme, le projet conjoint avec la CE sur « La Citoyenneté active pour la Démocratie » et le Recueil des bonnes pratiques en matière de droits de l'homme, de citoyenneté et d'éducation à la diversité). ▪ Le CdE offre une plateforme de coopération en matière d'ECD/EDH : dans des situations politiquement sensibles, grâce à des initiatives régionales ; en réunissant les représentants de la société civile et des gouvernements, tant de l'UE que des Etats non membres de l'Union. ▪ La Division de l'Education à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme a une longue expérience en matière d'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme dans des cadres formels, et a noué des liens avec les ministères de l'Education des Etats membres. Elle entretient des relations de travail étroites avec d'autres secteurs traitant de différents aspects de l'ECD/EDH, notamment avec l'APCE, le CPLRE, le Forum pour l'avenir de la démocratie, la Conférence des OING, la Direction de la jeunesse et du sport, le Centre Nord-Sud, le Programme « Construire l'Europe pour et avec les enfants », la Direction de la Communication et de la recherche et le Service de l'enseignement supérieur et de l'enseignement de l'histoire.

Efficacité	Efficience
<p>Efficacité : mesure dans laquelle l'objectif du projet et les résultats attendus sont atteints ou prévus d'être atteints ; il associe également le concept de risque, le niveau d'intérêt des pays membres et la qualité de conception de projet. Le risque identifie les facteurs/hypothèses affectant ou susceptibles d'influer sur la réalisation de l'objectif du projet. La qualité de la conception du projet couvre la justesse des objectifs, des résultats attendus et des indicateurs de performance dans le cadre du budget et de la durée du projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La conception du projet a permis de définir avec succès les objectifs, les résultats attendus et des méthodes de travail conformes aux besoins et priorités des Etats membres. ▪ La plupart des objectifs spécifiques ont été atteints comme prévu. ▪ Le niveau d'intérêt des Etats membres a été très variable. Le programme a rencontré le plus de succès dans les Etats qui ont fait montre d'un intérêt prononcé et durable et qui disposaient de ressources suffisantes (par ex. activités bilatérales et régionales). <p>Bien que les résultats escomptés aient été très ambitieux, les ressources financières et humaines n'ont pas toujours été suffisantes. Il en résulte des activités parfois dispersées, limitant les possibilités d'analyse détaillée et de suivi approfondi.</p>	<p>Efficience : mesure dans laquelle les ressources économiques/intrants tels que les effectifs, les ressources opérationnelles et le temps, sont transposés en résultats.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Secrétariat de l'ECD/EDH était composé de deux agents travaillant à plein temps sur le programme et de quatre autres travaillant à temps partiel. Cette équipe a conduit un programme d'activités multilatérales, régionales et bilatérales avec un budget ordinaire annuel d'environ 250.000 Euros (montant très modeste comparé aux financements disponibles pour des programmes menés par d'autres institutions, telles que la CE), ainsi qu'un certain nombre de programmes financés par d'autres sources. ▪ La coopération avec d'autres partenaires (par ex. des institutions internationales, des fondations et des secteurs compétents du CdE) a permis de toucher un public plus vaste et de mobiliser des ressources complémentaires.

Annexe II

Critères CDED : Forces, faiblesses, opportunités et menaces

	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Continuité et durabilité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le programme donne une suite à la Recommandation (2002)12 du Comité des Ministres, dans la mesure où il soutient la coopération entre les Etats membres en matière d'ECD/EDH. Il assure la promotion d'une éducation d'ensemble aux droits de l'homme (Plan d'action de Varsovie, III.3) et contribue à consolider la démocratie et l'Etat de droit par le biais de l'éducation (Plan d'action de Varsovie, I.3). Le programme accorde une attention particulière aux droits de l'enfant, conformément à la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant et aux instruments légaux pertinents du Conseil de l'Europe (Déclaration finale adoptée par les ministres de l'Education). A l'évidence, ces travaux jouent également un rôle préventif clé contre de futures violations des droits de l'homme. ▪ L'élaboration d'un document d'orientation générale sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme (une charte ou une convention-cadre) peut servir de fondement à une coopération durable entre les Etats membres dans ce domaine. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les lignes directrices politiques formulées dans la Recommandation (2002) 12 du Comité des Ministres relative à l'ECD doivent être mises à jour et renforcées (ce travail est actuellement en cours, en liaison avec la Charte européenne sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme) ▪ La mise en œuvre du Programme a commencé plus tard que prévu en raison de la finalisation de l'Année européenne de la citoyenneté par l'éducation de 2005 au cours du premier semestre de 2006 et du retard dans l'adoption du mandat du groupe consultatif ad hoc sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme (ED-EDCHR) par le Comité des Ministres. ▪ Malgré la nécessité de réviser l'approche conceptuelle de l'ECD/EDH afin de prendre en compte les développements récents intervenus dans ce domaine dans les Etats membres, cette tâche n'a pas été possible, l'accent principal étant placé sur les outils et les matériels pratiques. Une telle réflexion pourrait être facilitée dans la prochaine phase du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Conseil de l'Europe joue un rôle majeur en matière d'ECD/EDH, un domaine en pleine expansion. Il est donc particulièrement bien placé pour ouvrir de nouvelles perspectives et orienter la réflexion future dans ce domaine. A titre d'exemple, les travaux développés sur des thèmes tels que la gouvernance démocratique des institutions éducatives et les compétences en ECD/EDH des enseignants pourraient potentiellement avoir un impact considérable sur les travaux d'autres organisations internationales ▪ La définition de l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme en tant que concept unique a été bénéfique dans la mesure où elle a permis de mettre en lumière l'interdépendance et l'indivisibilité de ces domaines; ▪ Un forum de discussion a été offert aux Etats membres sur des questions d'actualité (par ex. la Réunion régionale européenne sur le Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme, le Forum sur « les partenariats civiques en éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme »). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le soutien accordé par les Etats membres aux Coordinateurs ECD/EDH, qui jouent un rôle clé dans le programme d'ECD/EDH, doit être poursuivi voire même renforcé. ▪ Incapacité du Conseil de l'Europe à répondre à la demande dans les Etats membres en raison du manque de ressources

Visibilité	<ul style="list-style-type: none"> Le Conseil de l'Europe est reconnu comme une organisation phare dans ce domaine. Ceci a été clairement démontré lors de la Réunion régionale européenne, organisée conjointement avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, l'OSCE/BIDDH, l'UNESCO et le Conseil de l'Europe (Strasbourg, 2007) et par la volonté des autorités norvégiennes de travailler avec le Conseil de l'Europe en matière d'ECD/EDH et d'éducation interculturelle (Centre européen Wergeland). Bon nombre des autres États membres ont également apporté un soutien politique très fort. 	<ul style="list-style-type: none"> L'impact de ces travaux n'est pas facile à évaluer (que ce soit au niveau des États membres ou au plan international), car il s'agit de changements culturels (par ex. les attitudes envers les migrants, la participation au processus électoral ou la prévention des comportements anti-sociaux), sur lesquels influent beaucoup de facteurs autres que l'éducation (par ex. la couverture médiatique ou les possibilités de participation à la prise de décision pour les groupes marginalisés). Même les informations factuelles (par ex. la législation, les curricula et l'évaluation) actualisées et comparables d'un pays à l'autre ne sont pas aisément disponibles. <ul style="list-style-type: none"> Les contacts avec les représentations permanentes doivent être davantage développés. La diffusion des résultats du programme dans les États membres mérite d'être améliorée, notamment en développant la coopération avec les médias spécialisés dans l'éducation 	<ul style="list-style-type: none"> Les résultats sont régulièrement diffusés par le Bulletin Education du Conseil de l'Europe (par ex. un numéro spécial consacré au Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme, des articles sur des thèmes spécifiques). <ul style="list-style-type: none"> Les Présidences du CdE ont offert de bonnes opportunités pour attirer l'attention sur le rôle de l'éducation dans la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de la primauté du droit. 	<ul style="list-style-type: none"> Manque potentiel de visibilité, d'autres organisations reprenant des produits élaborés par le Conseil de l'Europe. Une approche pragmatique de cet état de fait s'avère nécessaire. Le Conseil de l'Europe disposant de ressources limitées pour la diffusion, les autres institutions reprenant les produits peuvent être considérées comme une opportunité plutôt qu'une menace à la condition que le Conseil de l'Europe soit pleinement reconnu – et c'est ce à quoi il faut veiller grâce une coopération étroite avec les partenaires.
Réseau et expertise	<ul style="list-style-type: none"> Les manuels développés sont utilisés dans le cadre du programme de formation « Pestalozzi » du Conseil de l'Europe destiné aux professionnels de l'éducation L'expertise ainsi développée est transmise au Centre européen Wergeland 	<ul style="list-style-type: none"> En raison des changements intervenus dans le réseau des Coordinateurs ECD/EDH, ainsi qu'au sein du personnel de la Division ECD/EDH, les connaissances et les expériences ont dû être renouvelées. 		<ul style="list-style-type: none"> Les réseaux et l'expertise ne doivent pas être considérés comme des acquis, il convient de les soutenir et de leur allouer les ressources nécessaires.
Partenariats	<ul style="list-style-type: none"> La conception du programme permet l'établissement de liens entre les décideurs, les praticiens de l'éducation et les organisations de la société civile, et la prise en compte de leurs attentes et besoins respectifs. Le dialogue et la mise en commun des leçons tirées sur des questions d'actualité ont été facilités, et des initiatives conjointes ont permis d'attirer des ressources 		<ul style="list-style-type: none"> Des partenariats stratégiques ont été noués avec des acteurs clés travaillant dans le domaine de l'ECD/EDH et des activités conjointes visibles ont été organisées (par ex. Réunion régionale européenne sur le Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme et le Recueil des bonnes pratiques en matière de droits de l'homme, de 	

	<p>supplémentaires et d'assurer la complémentarité. En particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Une communication permanente avec les Etats membres est assurée avec l'aide du réseau des Coordinateurs ECD/EDH, qui est désormais pleinement opérationnel et pérenne et offre une excellente base pour toucher d'autres partenaires dans les Etats membres. o Des partenariats ont été noués avec des institutions internationales (par ex. l'UNESCO, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, l'OSCE/BIDDH, la Commission européenne), avec des organisations de la société civile (par ex. HREA, DARE) et des fondations (par ex. le Réseau des fondations européennes, Mémoire et avenir). o La coopération s'est poursuivie au sein du Conseil de l'Europe, notamment avec la Direction de la jeunesse et du sport, le Forum pour l'avenir de la démocratie, le Secrétariat de l'APCE, le CPLRE, le Bureau du Commissaire aux droits de l'homme et la Conférence des OING du Conseil de l'Europe. 		<p>citoyenneté et d'éducation à la diversité développé en coopération avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, l'UNESCO, l'OSCE/BIDDH, des ONG et des fondations. Cette coopération permet de toucher un public plus large et de mobiliser des ressources supplémentaires. Cette expérience positive a également créé une base solide pour la prochaine phase du programme.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La coopération avec la Direction de la communication et de la recherche a été renforcée (par ex. en matière de promotion des manuels sur les droits de l'homme et la démocratie destinés aux enseignants). ▪ Le Conseil de l'Europe a contribué significativement aux campagnes externes (par ex Programme mondial des Nations Unies en faveur de l'éducation aux droits de l'homme, Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable). ▪ Des partenariats ont été noués avec des professionnels des médias. ▪ Un certain nombre de bureaux d'information, ayant un intérêt spécifique pour les questions d'ECD/EDH, ont été conviés aux réunions (par ex. Réunion régionale européenne). ▪ Une participation accrue de la société civile au groupe consultatif ad hoc sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme (ED-EDCHR) (conférence des OING, représentants de la jeunesse) ▪ La contribution au Forum pour l'avenir de la démocratie offre de nouvelles perspectives pour toucher un public plus large et renforcer le rôle de l'éducation au sein du CdE. 	
--	--	--	--	--

Ressources	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le programme a attiré les contributions financières directes et indirectes de plusieurs États membres et d'autres acteurs (par ex. les États membres accueillant les réunions des coordinateurs, la contribution de la Suisse aux manuels pour les enseignants, les travaux menés par des fondations sur la gouvernance démocratique et l'assurance qualité, la coopération avec des institutions internationales, le généreux financement prévu par les autorités norvégiennes pour le Centre Wergeland et un futur projet conjoint CE/CdE en Turquie). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Secrétariat a été confronté à un manque d'effectifs important. ▪ Le budget a été réduit chaque année, dans le cadre de l'exercice de priorisation du Conseil de l'Europe. ▪ Bien que la conception du programme soit très ambitieuse, les ressources sont insuffisantes. Le programme peut par conséquent sembler quelque peu dispersé. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Certains États membres ont participé financièrement aux travaux de traduction et à la diffusion. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutien financier en déclin pour les activités relevant de l'éducation et organisées par le Conseil de l'Europe.
-------------------	--	--	--	--

Annexe III
Mandat du groupe consultatif ad hoc
sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme (ED-EDCHR)

Fiche synoptique

Nom du Comité :	Groupe consultatif ad hoc sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme (ED-EDCHR)
Conformité avec la Résolution Res(2005)47 :	oui
Programme d'activités : Projet(s)	2002/DG4/94 – « Relier les politiques et la pratique de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme »
Pertinence :	<p>1. Chapitre du Plan d'Action :</p> <p>III - Construire une Europe plus humaine et plus inclusive, 3. Education : promouvoir la citoyenneté démocratique en Europe</p> <p>2. Contribution aux valeurs fondamentales :</p> <p>Le principal objectif du projet est de promouvoir les droits de l'homme, une participation à la vie démocratique et un Etat de droit à travers l'éducation.</p> <p>3. Décisions du Comité des Ministres :</p> <p>4. Consolidation, promotion, mise en œuvre des standards du CdE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la Recommandation CM R(2002)12 relative à l'éducation à la citoyenneté démocratique • Suivi de la Recommandation CM R(85)7 sur l'enseignement et l'apprentissage des droits de l'homme dans les écoles. • Le projet contribue à la mise en œuvre effective de la Convention européenne des Droits de l'Homme et d'autres instruments du Conseil de l'Europe par la promotion de la culture des droits de l'homme et de la démocratie <p>5. Pertinence aux stratégies du CdE et aux besoins spécifiques des pays.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des programmes bilatéraux sont actuellement exécutés en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo. • Des initiatives ad hoc bilatérales et régionales sont soutenues sur demande (par exemple, le réseau en Europe du Sud-Est, le réseau des pays baltes et de la Mer Noire, le réseau des pays nordiques, le projet sur l'assurance qualité dans l'éducation à la citoyenneté démocratique en Ukraine). <p>6. Opportunité du/des projet(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les informations transmises par les coordinateurs ECD/EDH en décembre 2007 ont révélé que le projet ECD/EDH du Conseil de l'Europe a eu un impact considérable dans plus d'un tiers des Etats membres et que la durabilité se développe grâce à l'introduction de réformes législatives et curriculaires. Un soutien supplémentaire est nécessaire pour consolider cet acquis. • Le Programme ECD/EDH 2006-2009 « Apprendre et vivre la démocratie pour tous » est une contribution européenne à la Première Phase du Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme (2005-2009) des Nations Unies.

<p>Valeur ajoutée du projet :</p>	<p>1. Conseil de l'Europe comme organisme de premier plan, principal médiateur dans ce domaine : Le Conseil de l'Europe avec ses onze années d'expérience dans le domaine de l'ECD/EDH et son excellence dans le domaine de la démocratie et des droits de l'homme est le mieux placé pour avoir un rôle principal dans l'ECD/EDH. Les autres organisations l'ont reconnu et cette reconnaissance a été clairement démontrée lors de la réunion régionale européenne sur le Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme, organisée conjointement par l'UNHCHR, l'UNESCO, l'OSCE/BIDDH et le Conseil de l'Europe à Strasbourg les 5 et 6 novembre 2007.</p> <p>2. Projets concernant de nouveaux domaines : L'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme est un domaine assez nouveau pour lequel le Conseil de l'Europe a joué un rôle de pionnier.</p> <p>3. Grande possibilité de partenariats avec d'autres organisations internationales : l'UNESCO et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont demandé au Conseil de l'Europe de coordonner le Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme au niveau européen. Un projet sur les indicateurs pour une citoyenneté active et la formation à la citoyenneté active est actuellement mis en œuvre en coopération avec la Commission Européenne. La coopération avec l'OSCE/BIDDH s'est développée.</p> <p>4. Raisons pour lesquelles ce mandat devrait être confié au Groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nécessité d'une expertise spécifique dans l'ECD/EDH, étant donné notamment le caractère innovant du projet ; • Nature interdisciplinaire du projet (des spécialistes de la jeunesse, de la cohésion sociale et de l'enseignement supérieur sont invités et ont un droit de vote) ; • Les tâches décrites dans le mandat sont prenantes et ne peuvent être exécutées dans le cadre du Comité directeur de l'éducation.
<p>Informations financières :</p>	<p>Deux réunions annuelles du Groupe (dix participants) précédées la veille par une réunion du Bureau (trois membres).</p> <p>Budget annuel : 28 900 € dont 18 200 € pour le remboursement des participants aux réunions ; 7 600 € pour l'interprétation ; 3 000 € pour la traduction et 100 € pour la production des documents.</p>

1. **Nom du Groupe :** Groupe consultatif ad hoc sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme (ED-EDCHR)
2. **Type de Groupe :** Groupe consultatif ad hoc
3. **Source du mandat :** Comité des Ministres, sur proposition du Comité directeur de l'éducation (CDED)

4. **Mandat :**

Eu égard à :

- la Déclaration et le Plan d'action du Troisième Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement du Conseil de l'Europe (Varsovie, mai 2005) et en particulier le chapitre 3.3 – Education : promouvoir la citoyenneté démocratique en Europe ;

- la Déclaration de la 21^e session de la Conférence permanente des Ministres européens de l'Education (Athènes, novembre 2003) ;

- le Plan d'action des Nations Unies sur l'éducation aux droits de l'homme (2005-2009) et la décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014) ;

- la Recommandation Rec(2002)12 du Comité des Ministres aux Etats membres relative à l'éducation à la citoyenneté démocratique ;

Sous l'autorité du Comité directeur de l'éducation (CDED), et en relation avec la mise en œuvre du Projet 2002/DG4/94 « Relier les politiques et la pratique de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme » du Programme d'activités, le Groupe est chargé de :

i. conseiller le Comité directeur de l'éducation et le Secrétariat sur la mise en œuvre de son Programme d'activités 2006-2009 sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme « Vivre et apprendre la démocratie pour tous » et superviser la préparation et la mise en œuvre des activités organisées dans ce cadre ;

ii. formuler des propositions concernant les activités à mener dans le cadre de ce programme, en tenant compte des travaux déjà réalisés dans ce domaine et des résultats de l'Année européenne de la citoyenneté par l'éducation ainsi que des objectifs fixés dans le Programme ECD/EDH 2006-2009 ;

iii. proposer l'organisation d'activités en coopération avec la Commission européenne, les organisations internationales pertinentes, comme l'UNESCO, le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'OSCE-BIDDH et l'OCDE ainsi que les ONG internationales ;

iv. en cas de demande, conseiller, voire assister, les Etats membres sur la mise en œuvre des politiques ECD/EDH et coopérer dans ce domaine avec le réseau des coordinateurs ECD/EDH du Conseil de l'Europe ;

v. faire une évaluation du travail réalisé avant la fin 2008 dans le cadre du Programme d'activités ECD/EDH 2006-2009 et conseiller le CDED sur les suites à donner.

5. Composition du groupe :

5.A Membres

i. Le Groupe sera composé de deux membres du Comité directeur de l'éducation (CDED) et de huit spécialistes des secteurs suivants, nommés par le Secrétaire Général :

- cinq spécialistes de l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme ;
- un spécialiste des politiques de cohésion sociale ;
- un spécialiste de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- un spécialiste des politiques de jeunesse.

ii. Le budget du Conseil de l'Europe prend en charge leurs frais de voyage et de séjour.

5.B Participants

i. Les comités suivants peuvent chacun envoyer des représentants aux réunions du Groupe, sans droit de vote et à la charge des articles budgétaires correspondants du Conseil de l'Europe :

- le Comité directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche (CDESR) ;
- le Conseil mixte pour la jeunesse (CMJ) ;
- le Comité européen pour la cohésion sociale (CDCS) ;
- le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) ;
- le Centre Nord-Sud.

ii. L'Assemblée parlementaire peut envoyer un représentant aux réunions du Groupe, sans droit de vote et à la charge de son budget administratif.

iii. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe peut envoyer un représentant aux réunions du Groupe, sans droit de vote et à la charge de son budget administratif.

iv. Le Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe peut envoyer un représentant aux réunions du Groupe, sans droit de vote et à la charge de son budget administratif.

v. La Conférence des OING du Conseil de l'Europe peut envoyer un représentant aux réunions du Groupe, sans droit de vote et à la charge de l'organe dont il relève.

5.C Autres participants

i. La Commission européenne peut envoyer un représentant aux réunions du Groupe, sans droit de vote ni remboursement de frais.

ii. Les organisations intergouvernementales suivantes peuvent envoyer des représentants aux réunions du Groupe, sans droit de vote ni remboursement de frais :

- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ;
- Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) ;
- Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH/OSCE) ;
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

6. Structures et méthodes de travail :

Dans le cadre de son mandat et dans la limite de ses attributions budgétaires, l'ED-EDCHR a l'opportunité de contacter ou d'engager toute consultation nécessaire avec les différents secteurs du Conseil de l'Europe et avec des experts, les représentants des

ONG et les professionnels intéressés, notamment dans le cadre d'auditions ou de consultations écrites.

Il tiendra deux réunions plénières par an. Un Bureau restreint, composé du Président, du Vice-Président et d'un membre, pourra, en cas de nécessité, se réunir entre les sessions plénières pour préparer les travaux.

7. Durée :

Le présent mandat prendra fin le 30 juin 2010.

Annexe IV Principales publications ECD/EDH

En date du 22/12/2009

Mallette ECD/EDH

Outil pour les politiques d'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme
Support stratégique pour les décideurs (Outil 1)

Disponible en : anglais (or.)

En cours de traduction : français, russe

Outil sur la gouvernance démocratique dans l'éducation (Outil 2)

Disponible en : albanais, allemand, anglais (or.), bosniaque, croate, français, grec, hongrois, polonais, portugais, russe, serbe, suédois, ukrainien

Outil sur la formation des enseignants à l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme
(Outil 3)

Disponible en : anglais (or.), français, géorgien, polonais, suédois, ukrainien

En cours de traduction : bulgare, letton, néerlandais, russe

Outil sur l'assurance qualité de l'Éducation à la citoyenneté démocratique à l'école (Outil 4)

Disponible en : albanais, anglais (or.), azéri, bulgare, français, polonais, roumain, ukrainien

Outil sur le partenariat démocratique pour le changement social – un guide pour les écoles, les établissements et les communautés de l'enseignement supérieur (Outil 5)

Disponible en : anglais (or.)

Documents complémentaires

Glossaire des termes de l'Éducation à la citoyenneté démocratique

Disponible en : allemand, anglais (or.), arabe, azéri, coréen, espagnol, finlandais, français, grec, italien, néerlandais, portugais, suédois, ukrainien

Étude paneuropéenne des politiques d'éducation à la citoyenneté démocratique

Disponible en : anglais (or.), français

Outil sur la formation des enseignants

Disponible en : allemand, anglais (or.), français, néerlandais, polonais, roumain, russe, serbe, slovaque, turc, ukrainien

Manuel pour les enseignants

Living in democracy

Disponible en : albanais, anglais (or.), azéri, géorgien, hongrois, ukrainien

En cours de traduction : français, russe

Teaching democracy

Disponible en : anglais (or.), suédois

En cours de traduction : bulgare, français

Autres

L'éducation aux droits de l'homme dans les systèmes scolaires d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Asie centrale : recueil de bonnes pratiques (publié conjointement par l'UNHCHR, l'UNESCO, l'OSCE/BIDDH et le Conseil de l'Europe)

Disponible en : anglais (or.)

En cours de traduction : français, russe

Apprendre et vivre la démocratie pour tous – affiches et cartes postales

Apprendre et vivre la démocratie pour tous - vidéo

Annexe V

- ADOPTE - 12 juin 2008

ACCORD DE COOPERATION

ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE NORVEGE ET LE CONSEIL DE L'EUROPE
CONCERNANT LE CENTRE EUROPEEN DE RESSOURCES POUR L'EDUCATION A LA
COMPREHENSION INTERCULTURELLE, AUX DROITS DE L'HOMME ET A LA CITOYENNETE
DEMOCRATIQUE

Le Gouvernement du Royaume de Norvège

et

le Conseil de l'Europe

(ci-après « les Parties »)

Considérant que le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, à la 1014^e réunion de ses Délégués (12 décembre 2007), a salué l'initiative prise par la Norvège de créer un Centre européen de ressources pour l'éducation à la compréhension interculturelle, aux droits de l'homme et à la citoyenneté démocratique (ci-après « le Centre »), qui coopérera avec le Conseil de l'Europe,

Considérant que les Parties partagent l'objectif de promouvoir la compréhension interculturelle, les droits de l'homme et la citoyenneté démocratique, et sont convaincues que le Centre peut jouer un rôle majeur dans la poursuite de cet objectif,

Considérant que la coopération entre le Conseil de l'Europe et la Norvège dans le cadre du Centre pourrait renforcer l'impact de leur action, dans l'intérêt mutuel des deux Parties, (tout en respectant l'autonomie de chacune),

Considérant qu'il est nécessaire que les Parties concluent un accord définissant les principes et objectifs généraux, ainsi que les modalités concrètes de leur coopération mutuelle dans le cadre du Centre,

Convient de ce qui suit :

Article 1 - Portée

Dans le respect des valeurs et principes fondamentaux et communs du Conseil de l'Europe et du Gouvernement du Royaume de Norvège, conformément à la volonté de favoriser la culture démocratique, le respect des droits de l'homme, la compréhension et le dialogue interculturels, le Centre a pour mission et mandat de soutenir et de promouvoir les travaux du Conseil de l'Europe et du Gouvernement du Royaume de Norvège dans ces domaines : de ce fait, le Centre contribue à la mise en œuvre, dans les Etats signataires à la Convention culturelle européenne, des principes et des objectifs éducatifs du Conseil de l'Europe tels qu'énoncés dans ses recommandations politiques pertinentes¹⁸.

Article 2 - Mission du Centre

Le Centre opère en tant que centre de ressources sur l'éducation à la compréhension interculturelle, les droits de l'homme et à la citoyenneté démocratique pour les États membres du Conseil de l'Europe.

Le Centre mène et soutient une recherche en matière d'éducation à la compréhension interculturelle, aux droits de l'homme et à la citoyenneté démocratique.

Le Centre dispense une formation continue et assure un soutien pour le développement professionnel des enseignants et des formateurs d'enseignants dans le domaine de l'éducation à la compréhension interculturelle, aux droits de l'homme et à la citoyenneté démocratique.

Le Centre diffuse des informations, il sert de plateforme et de lieu de rencontre aux chercheurs, enseignants, formateurs d'enseignants, décideurs politiques et autres acteurs pertinents.

¹⁸ Par exemple la Déclaration des Ministres européens de l'Education sur l'éducation interculturelle dans le nouveau contexte européen (Athènes 2003), la Recommandation Rec (2002)12 du Comité des Ministres aux Etats membres relative à l'éducation à la citoyenneté démocratique, etc.

Le Centre coopère avec le Conseil de l'Europe, dans le respect des valeurs et des objectifs communs du Conseil de l'Europe et de la Norvège en matière d'éducation à la compréhension interculturelle, aux droits de l'homme et à la citoyenneté démocratique.

Article 3 - Groupes cibles

Les groupes ciblés par le Centre seront essentiellement composés de multiplicateurs, de professionnels de terrain, de chercheurs, d'administrateurs et de décideurs du domaine de l'éducation à la compréhension interculturelle, aux droits de l'homme, à la citoyenneté démocratique et des domaines y afférents de l'éducation formelle et non formelle.

Article 4 - Objectifs stratégiques

Le Centre coopérera principalement avec les unités appropriées de la Direction Générale IV du Conseil de l'Europe, et en particulier avec la Direction de l'Education scolaire et extra-scolaire et de l'enseignement supérieur, la Direction de la Jeunesse et du Sport et, le cas échéant, avec d'autres services et entités du Conseil de l'Europe, y compris le Centre Nord-Sud, ainsi qu'avec les institutions norvégiennes concernées, dans le but de renforcer l'impact de leurs travaux :

- en améliorant les capacités des formateurs par l'élaboration d'un matériel pédagogique destiné aux multiplicateurs ; en assistant les réseaux d'experts et de professionnels de terrain et en prêtant son concours au Programme Pestalozzi du Conseil de l'Europe de formation des professionnels de l'éducation ;
- en s'investissant dans la recherche et le développement, notamment en examinant des questions d'ordre conceptuel, méthodologique et politique pour le Conseil de l'Europe, en coordination étroite avec le Comité directeur de l'éducation (CDED) et le Comité directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche (CDESR), en coopération avec les organes actifs appropriés dans le domaine de la jeunesse, de l'éducation interculturelle, à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme ;
- en mettant à disposition des professionnels de terrain et d'autres multiplicateurs des documents et informations à jour dans ces domaines, notamment sur les valeurs, les normes et les réalisations du Conseil de l'Europe ;
- en servant de point de contact central pour les réseaux de chercheurs, de formateurs d'enseignants et d'autres multiplicateurs dans les domaines concernés ;
- en servant d'outil, en particulier au Conseil de l'Europe et au Gouvernement norvégien, tout en restant ouvert à la coopération avec tous les États membres en faveur de la promotion de l'éducation et du dialogue interculturels, notamment par le biais de programmes de collaboration avec d'autres organisations appropriées telles que la Commission européenne, l'UNESCO, l'ALECSO, et des instances telles que l'Alliance des Civilisations et la Fondation Anna-Lindh.

Les programmes d'activités seront établis par le Centre conformément aux objectifs cités précédemment. En renforçant leur capacité à initier des actions dans les domaines relevant de la mission du Centre, le programme proposé par le Centre participera aux efforts du Conseil de l'Europe et du Gouvernement norvégien.

Article 5 - Engagements du Gouvernement du Royaume de Norvège

Le Gouvernement du Royaume de Norvège s'engage à :

- créer le Centre sous la forme d'une entité juridique indépendante (stiftelse) conformément à la loi norvégienne sur les Fondations (stiftelseslov) ;
- faciliter la coopération avec les institutions norvégiennes compétentes ;
- contribuer au capital constitutif du Centre conformément aux dispositions de l'article 7.

Article 6 - Engagements du Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe s'engage à :

- collaborer avec le Centre à la réalisation des objectifs du Centre et à l'exécution de son programme d'activités ;

- considérer le Centre comme un partenaire privilégié pour la mise en œuvre des initiatives du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'éducation à la compréhension interculturelle, aux droits de l'homme et à la citoyenneté démocratique ;
- assurer l'accès du Centre à l'acquis et à l'expertise du Conseil de l'Europe dans les domaines d'activités du Centre et à développer des synergies entre les programmes d'activités respectifs.

Article 7 - Financement

Dans le cadre d'une dotation annuelle d'au moins 6,5 millions de NOK (niveau des coûts de 2008), le gouvernement du Royaume de Norvège :

- fournit au Centre des locaux entièrement équipés (y compris des salles de réunions), adaptés à la nature de ses activités ;
- entretient ces locaux de manière permanente et finance l'application d'un programme de base (activités et dotations en effectifs) ; et
- met le capital constitutif de 100 000 NOK à la disposition du Centre.

Le Centre peut recevoir des contributions d'autres Etats membres, d'institutions et organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales ainsi que d'autres donateurs souhaitant coopérer avec lui et contribuer à ses travaux.

Article 8 - Gouvernance

Le Centre est administré par un conseil d'administration composé de sept membres dont les tâches et responsabilités sont énoncées dans la législation norvégienne applicable¹⁹ et les statuts du Centre.

Trois membres et deux membres suppléants du conseil d'administration sont nommés par le Conseil de l'Europe. Dans les meilleurs délais après l'entrée en vigueur du présent accord et trois mois au moins avant l'expiration de leur mandat, le Conseil de l'Europe communiquera les noms des membres et des suppléants devant être nommés pour son compte par le ministère norvégien de l'Education et de la Recherche.

Le Conseil de l'Europe nomme des personnes possédant les qualifications requises conformément aux conditions énoncées dans les statuts sur la composition du Conseil d'administration, notamment en matière d'équilibre hommes femmes ; dans les deux semaines suivant la réception de la proposition du Conseil de l'Europe, le ministère norvégien de l'Education et de la Recherche l'informe de son acceptation.

Le Centre prend en charge les frais de voyage et de séjour engagés pour l'accomplissement des tâches statutaires des membres du conseil d'administration.

Article 9 - Contacts entre les Parties et le Centre

Le gouvernement du Royaume de Norvège, représenté par le ministère de l'Education et de la Recherche, et les services compétents du Secrétariat du Conseil de l'Europe désignent chacun un haut fonctionnaire chargé d'assurer la liaison entre eux.

Les agents de liaison nommés participent aux réunions du conseil d'administration du Centre en qualité d'observateurs.

Le Directeur exécutif du Centre est responsable des relations et des contacts quotidiens entre le Centre et les Parties.

Article 10 - Relations du Centre avec le Conseil de l'Europe et ses Etats membres

Dans le cadre de ses activités, le Centre respecte les valeurs fondamentales et les normes sous-tendant les activités du Conseil de l'Europe. Les prises de position et les activités du Centre ne lient en aucune manière le Conseil de l'Europe en tant que tel, ni ses Etats membres. S'il devait s'avérer que le Centre poursuit des activités contraires aux principes susmentionnés ou aux dispositions du

¹⁹ en particulier la Loi norvégienne sur les Fondations

présent accord, le Conseil de l'Europe se réserve le droit de suspendre immédiatement toute coopération avec le Centre.

Le Centre est autorisé à utiliser le nom, le drapeau et le logo du Conseil de l'Europe pour les activités menées dans le cadre de la coopération avec le Conseil de l'Europe, conformément aux règles en vigueur.

Le Centre n'est pas autorisé à se prévaloir des privilèges et immunités dont bénéficient le Conseil de l'Europe, ses bâtiments et ses locaux.

Le Centre rémunère et gère le personnel qu'il recrute conformément à la loi norvégienne relative à l'environnement de travail. Ses agents ne peuvent en aucune manière se prévaloir d'un lien avec le Conseil de l'Europe pour ce qui est des conditions contractuelles et des conditions de travail, ni bénéficier des privilèges et immunités accordés aux agents du Conseil de l'Europe.

Article 11 - Evaluation du fonctionnement du Centre

Un an après l'entrée en vigueur du présent accord et, par la suite, au moins tous les deux ans, les Parties se réunissent pour évaluer le fonctionnement du Centre et leur coopération, dans un souci de constante amélioration.

Article 12 - Règlement des litiges

Les Parties s'efforcent de régler à l'amiable tout désaccord ou litige relatif au présent accord ou lié à son application.

Article - 13 Entrée en vigueur et résiliation

Le présent accord est établi pour une période de cinq ans à compter de la date à laquelle les Parties se sont mutuellement informées que les conditions internes de l'entrée en vigueur sont remplies. Il est ensuite tacitement reconduit de cinq ans en cinq ans. Les termes de l'accord peuvent être modifiés ou complétés d'un commun accord entre les Parties par un avenant établi par écrit.

A l'issue d'une période de cinq ans, chacune des Parties peut, après due consultation, résilier le présent accord en donnant un préavis écrit de six mois à l'autre Partie.

Signé à, le 2008, en deux exemplaires, en anglais

Pour le Gouvernement du
Royaume de Norvège
le Ministre

Pour le Conseil de l'Europe,
le Secrétaire Général
[...] Right Honourable Terry Davis

Annexe VI :
Synthèse du feedback des Coordinateurs ECD/EDH
à propos du Programme « Apprendre et vivre la démocratie pour tous » (2006-2009)

Préparé en coopération avec le Centre européen Wergeland

Contexte

La collecte régulière d'informations auprès des Etats membres et d'un vaste éventail d'autres acteurs œuvrant dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme faisait partie intégrante du Programme du Conseil de l'Europe « Apprendre et vivre la démocratie pour tous » 2006-2009²⁰. Ces informations étaient pour l'essentiel de nature qualitative et ont aidé à garantir la pertinence du Programme pour les Etats membres et à répercuter les meilleures pratiques dans le développement de lignes directrices et de manuels sur divers aspects de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme.

Dans le cadre de l'exercice d'évaluation final, basé sur les orientations formulées par le groupe consultatif ad hoc sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme (ED-EDCHR), un questionnaire a été développé pour les Coordinateurs ECD/EDH²¹. Il avait pour but une évaluation d'impact du programme par les Etats membres, une méthode « d'auto-évaluation » jugée particulièrement appropriée, tenant compte des objectifs du Programme, des méthodes de travail et des ressources disponibles.

Le questionnaire a été adressé aux Coordinateurs fin 2009, et les réponses obtenues ont été analysées²², avec l'assistance du centre européen Wergeland. Cet exercice incluait des éléments d'évaluation tant interne qu'externe. Les informations collectées étaient de nature quantitative et qualitative.

Au cours de l'évaluation, il est apparu que :

- L'impact de la coopération internationale dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme est difficile à évaluer, les développements intervenus dans les Etats membres étant influencés par divers facteurs externes (par ex. le contexte historique ou culturel, la situation politique et économique).
- Le contexte dans les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe est très diversifié (en termes de situations, de structures et d'approches) et les informations factuelles (par ex. la législation, le curriculum et l'évaluation) à jour, fiables et comparables d'un pays à l'autre ne sont pas facilement disponibles.

C'est pourquoi il a été convenu qu'un bref résumé des principales conclusions serait le moyen le plus approprié de présenter les résultats de cet exercice d'évaluation.

Programme « Apprendre et vivre la démocratie pour tous » 2006-2009 du Conseil de l'Europe : perspective des Coordinateurs ECD/EDH

Les réponses au questionnaire témoignent des progrès considérables réalisés dans les Etats membres en matière d'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme, notamment en ce qui concerne l'enseignement primaire et secondaire. Les modifications apportées au curriculum, les campagnes de sensibilisation, les réformes de la formation des enseignants et la gouvernance démocratique des écoles ont été cités par bon nombre de Coordinateurs. Des partenariats ont été noués et/ou renforcés, notamment avec les organisations de la société civile. Parallèlement, il apparaît clairement que le degré de reconnaissance et de mise en œuvre du Programme varie considérablement d'un pays à l'autre. Les Coordinateurs estiment que le Programme du Conseil de

²⁰ Voir par exemple, les rapports des réunions des Coordinateurs ECD/EDH, le Rapport sur la Réunion régionale européenne sur le Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme (2007) et le Rapport du Forum sur les partenariats civiques en éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme (2008)

²¹ Les Coordinateurs ECD/EDH sont des représentants officiellement nommés des États membres, qui ont pour mission d'assurer la liaison entre les développements en matière d'ECD/EDH dans les Etats membres et au niveau européen. Le Réseau des Coordinateurs, créé en 2000, est devenu au fil des années une communauté professionnelle bien informée et influente.

²² Vingt-huit Coordinateurs ECD/EDH (sur un total de 47) ont répondu au questionnaire

l'Europe a un impact positif sur les développements dans les Etats membres, en particulier en termes d'opportunités de partage d'informations et de mise en réseau.

Les outils/publications produits dans le cadre du Programme sont utilisés au mieux dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire. Si toutes les publications ont été appréciées, les manuels « La gouvernance démocratique de l'école » et « Contribution des enseignants à l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme: cadre de développement de compétences » sont jugés les plus pertinents par les Etats membres. La possibilité de produire ou d'adapter les manuels pour d'autres secteurs (formation professionnelle, éducation informelle) pourrait être envisagée dans le cadre des futurs programmes. L'un des défis majeurs concernant l'utilisation des outils/publications est l'absence de traduction dans les langues nationales, rendant difficile l'utilisation systématique au cours de la formation des enseignants et des formateurs d'enseignants. Néanmoins, le nombre de traductions augmente constamment, grâce à l'intérêt que portent les Etats membres aux approches pionnières promues dans les manuels du Conseil de l'Europe et au soutien financier accordé dans de nombreux pays. Si la plupart des Coordinateurs conviennent de la valeur ajoutée des publications sur l'ECD/EDH du Conseil de l'Europe par rapport à celles d'autres organisations internationales, ils soulignent également la nécessité d'une meilleure coordination. Une vue d'ensemble/ « une feuille de route » des publications existantes ont été demandées. L'emploi d'autres formats a également été préconisé (« format mallette » (CD), e-learning/apprentissage mixte et films vidéo).

Les Coordinateurs ont proposé plusieurs priorités pour les actions futures. Les cinq principales sont 1) la formation des enseignants, 2) la traduction, mise en œuvre et diffusion des outils existants, 3) le développement et la mise en œuvre d'outils d'évaluation (de suivi), 4) le développement du curriculum et 5) l'approche scolaire/gouvernance démocratique globale. Les obstacles à l'ECD/EDH le plus fréquemment cités sont le manque de formation des enseignants et de ressources financières ainsi qu'une adaptation insuffisante des outils. L'absence de soutien politique ou les problèmes liés aux changements politiques ont également été évoqués dans plusieurs réponses.

Enfin, s'agissant du réseau des Coordinateurs ECD/EDH, un Coordinateur a souligné que ce réseau était véritablement le « joyau de la Couronne » du programme d'ECD/EDH, car le niveau d'expertise et d'engagement a considérablement augmenté au fil des ans. Pour tirer un profit maximum du potentiel de ce groupe, des outils de communication tels que des blogs pourraient s'avérer utiles. Sur un plan général, un accent plus fort sur les ressources web de communication (forum web, blog), la diffusion de matériels et même de formes d'e-learning pourraient offrir des solutions permettant de lever certains obstacles et de répondre aux défis évoqués dans les réponses au questionnaire (par exemple le manque de ressources). Il existe une tension entre l'intérêt d'une mise en relation d'expériences différentes au sein du groupe international et la nécessité d'échanger des expériences similaires. L'émergence de sous-réseaux régionaux (par ex. Europe du Sud-Est, Mer noire et Baltique, pays nordiques) est appréciée par la plupart des membres. Comme le groupe est relativement hétérogène en matière d'expériences des activités d'ECD/EDH (« vétérans » c. « nouveaux venus »), les mécanismes de transfert d'expériences pourraient être renforcés, notamment au moyen d'une communication Internet. Enfin, les Coordinateurs se montrent très motivés à l'idée de poursuivre leur mission. Le réseau des Coordinateurs ECD/EDH représente une source majeure de motivation et d'orientation pour l'ensemble de ses membres.